

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

RAPPORT D'ANALYSE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. UNE EPARGNE MAINTENUE A HAUT NIVEAU, GRACE A LA POURSUITE DES EFFORTS DE GESTION ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES	6
1. Des recettes courantes de fonctionnement toujours dynamiques	6
1.1 Des recettes fiscales dynamiques, portées par les impôts économiques.....	7
1.2 La baisse tendancielle des dotations de l'Etat amortie par l'effet de l'intégration fiscale de l'Agglomération	16
1.3 La stabilisation du montant 2018 du FPIC pour la CACP et les communes.....	17
1.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement demeurent dynamiques.....	17
2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	19
2.1. La progression des dépenses de fonctionnement a été limitée à +0,5 % sur le périmètre des dépenses plafonnées par l'Etat, correspondant à une baisse de -0,3% après mise en œuvre des retraitements prévus par la LPFP.....	19
2.2. La baisse des dépenses hors champ de la contractualisation reflète l'intégration de nouvelles compétences au niveau communautaire.....	23
II. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN PROGRESSION, EN LIEN AVEC LA MONTEE EN CHARGE DES PRINCIPALES OPERATIONS INSCRITES AU PPI 2016-2020	25
1. Un taux d'exécution de 36 % du PPI 2016-2020 à fin 2018.....	25
2. Des recettes d'investissement en progression.....	27
III. DES RATIOS FINANCIERS CONFORMES AU PACTE FINANCIER ET FISCAL.....	29
1. Le maintien d'un niveau d'épargne à haut niveau	29
2. Un encours de dette stabilisé à hauteur de 211 M€ à fin 2018	29
ANNEXES.....	31

INTRODUCTION

Le compte administratif 2018 confirme le respect des engagements pris au service du territoire cergyponctain, avec la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la montée en charge du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020 et le respect des grands équilibres financiers prévus par le Pacte fiscal et financier adopté en mars 2016.

Après la réalisation d'un plan d'économies sur 2014-2017 de 7,8 M€ (à champ constant) par rapport au niveau des dépenses 2013 de la collectivité, la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a poursuivi, en 2018, ses efforts de gestion.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 95,7 M€ en 2018, en progression de +0,4 % par rapport à 2017, toutes dépenses de fonctionnement confondues (y compris reversements aux communes du territoire). Cette progression ressort à +0,5 % sur le périmètre de dépenses retenu par la loi de programmation des finances publiques, contre +1,2 % autorisés par la loi et avant tout retraitement des charges nouvellement transférées à la CACP (transferts de compétence et mutualisation) ; après retraitement de ces effets de périmètre conformément aux dispositions de la loi de programmation des finances publiques (LPFP), les dépenses de fonctionnement s'établiraient en baisse de -0,3 % sur l'exercice.

Les recettes de fonctionnement ont été particulièrement dynamiques sur l'exercice, avec une progression de +0,8 M€ par rapport à 2017 (+3,1 M€ hors recettes exceptionnelles), en particulier du fait de la progression du produit fiscal (à taux inchangés), qui progresse de +3,2% hors rôles supplémentaires et hors taxe de séjour. Dans cette progression, la CACP a pu bénéficier à la fois des effets de la progression des bases foncières (notamment liées au dynamisme de construction sur le territoire) et enregistrer une forte dynamique de sa fiscalité économique, qui représente désormais plus de 60 % de ses recettes fiscales et vient confirmer la pertinence de notre politique d'attractivité du territoire.

Les dépenses d'investissement au titre du PPI ont connu un niveau d'exécution à hauteur de 41,2 M€, en progression de +3,2 M€ par rapport à 2017 (38 M€). Par volet du PPI, la progression la plus marquée porte sur le volet III Accompagnement des communes (13,6 M€ contre 8,4 M€ en 2017), avec une progression du montant des fonds de concours versés aux communes (5,7 M€ en 2018 contre 0,6 M€ en 2017).

Fort de ces niveaux d'exécution en dépenses et en recettes, la CACP maintient son double objectif d'une épargne brute supérieure à 20% et d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans définis dans le cadre du Pacte financier et fiscal :

- le niveau d'épargne brute progresse sur l'exercice (33,1 M€ soit +0,5 M€) et permet d'afficher un taux d'épargne brute de 25,7 %, soit un point haut historique) ; par comparaison, le taux d'épargne moyen des communautés d'agglomération au niveau national s'établissait à 16,7 % à fin 2017 ;
- le montant de l'emprunt d'équilibre pour 2018 s'établit à 17,7 M€, pour un encours de dette de 211 M€ dont 185 M€ de dette directe et 26 M€ de dette PPP, soit un montant conforme à celui retenu en prospective ;
- la capacité de désendettement globale demeure très satisfaisante et en progression par rapport à 2017 à 6,4 ans pour un taux d'endettement de 164 %, très inférieure au plafond de désendettement fixé par la LPFP à hauteur de 12 ans pour les communes et les EPCI.

Le résultat global de l'exercice à la clôture (à reprendre au budget supplémentaire 2019) s'établit enfin à 2,4 M€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	CA 2017	BT 2018	CA 2018	Tx exécution (% BT 2018)	Evol. CA2017-CA2018	
Recettes de Fonctionnement	127 904 231	128 548 797	128 746 805	100%	842 574	0,7%
<i>RRF hors recettes exceptionnelles (77%)</i>	124 041 698	126 902 602	127 119 847	100%	3 078 150	2,5%
Fiscalité	77 447 964	77 888 000	78 637 993	101%	1 190 029	1,5%
<i>dont rôle général</i>	75 054 500	77 420 000	77 433 814	100%	2 379 314	3,2%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	2 056 774		679 414		-1 377 360	-67,0%
<i>dont taxe de séjour</i>	336 690	468 000	524 765	112%	188 075	55,9%
Dotations	38 439 146	39 596 146	39 597 239	100%	1 158 093	3,0%
<i>DGF</i>	37 085 808	38 416 146	38 416 146	100%	1 330 338	3,6%
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	1 353 338	1 180 000	1 181 093	100%	-172 245	-12,7%
FPIC	2 424 214	2 457 604	2 457 603	100%	33 389	1,4%
Produits des services (70)	3 377 982	3 742 063	3 497 190	93%	119 208	4%
Produits de gestion (75)	552 678	991 100	662 423	67%	109 745	20%
Recettes exceptionnelles (77)	3 862 533	1 646 195	1 626 958	99%	-2 235 575	-58%
Atténuations de charges (013)	385 274	700 350	810 649	116%	425 375	110%
Autres recettes	1 414 439	1 527 339	1 456 750	95%	42 310	3%
Dépenses de fonctionnement totales	95 337 644	97 598 838	95 671 856	98%	334 212	0,4%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67%)</i>	95 277 737	97 473 454	95 587 146	98%	309 409	0,3%
Charges de gestion courantes (011)	26 793 016	27 097 072	26 185 188	97%	-607 828	-2,3%
Charges de personnel (012)	28 730 905	29 292 200	29 265 016	100%	534 111	1,9%
Atténuations de produits	26 125 586	25 696 607	25 675 611	100%	-449 975	-1,7%
<i>Attributions de compensation</i>	21 624 403	21 056 918	21 035 922	100%	-588 481	-2,7%
<i>Taxe de séjour</i>	272 117	534 700	534 700	100%	262 583	96,5%
<i>Autres atténuations de produits</i>	124 078	-	-		-124 078	-100,0%
<i>FNGIR</i>	4 104 989	4 104 989	4 104 989	100%	0	0,0%
Frais financiers	5 335 617	5 973 403	5 180 317	87%	-155 300	-2,9%
Subventions (6554..., 6573..., 6574)	6 642 178	7 434 524	7 382 771	99%	740 593	11,1%
Autres dépenses	1 710 341	2 105 032	1 982 953	94%	272 611	15,9%
<i>dont solde 65</i>	1 650 435	1 979 648	1 898 243	96%	247 808	0,0%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	59 907	125 384	84 710	68%	24 803	41,4%
Dépenses de fonctionnement (périmètre contractualisation)	68 826 783	71 201 881	69 185 595	97%	358 812	0,5%
<i>Dépenses 2018 à périmètre constant 2017</i>	68 826 783	70 613 400	68 597 114		-229 669	-0,3%
<i>Rappel plafond notifié</i>	68 826 783		69 652 705		825 921	1,2%
Épargne brute	32 566 587	30 949 959	33 074 949		508 362	1,6%
Épargne nette	13 198 095	9 128 653	12 029 547		-1 168 547	-8,9%
Recettes d'investissement (hors épargne brute)	23 751 074	42 188 420	29 327 445	70%	5 576 371	23,5%
Subventions	3 973 242	7 884 699	5 368 180	68%	1 394 938	35,1%
FCTVA	4 328 478	9 042 557	2 961 017	33%	-1 367 461	-31,6%
Emprunt*	13 000 000	22 129 687	17 700 000	80%	4 700 000	36,2%
Autres (op. cpte de tiers, produits de cession...)	2 449 354	3 131 476	3 298 248	105%	848 895	34,7%
Dépenses d'investissement	53 780 610	76 179 480	63 005 943	83%	9 225 333	17,2%
Soutien aux politiques publiques (PPI)	38 007 550	58 044 674	41 197 903	71%	3 190 352	8,4%
Volet I	16 675 794	24 005 221	17 496 158	73%	820 365	4,9%
<i>dont dette PPP</i>	3 923 873	4 036 500	3 829 606	95%	-94 267	-2,4%
Volet II	12 887 768	16 248 407	10 103 016	62%	-2 784 752	-21,6%
Volet III	8 443 988	17 791 046	13 598 729	76%	5 154 740	61,0%
Remboursement emprunt* (hors PPP)	15 444 620	17 784 806	17 215 796	97%	1 771 176	11,5%
Autres (régularisation FCTVA, ...)	328 440	350 000	4 592 244		4 263 804	
Total budget principal	151 655 305	170 737 217	158 074 250		6 418 945	4,2%
Excédent / Déficit de l'exercice	2 537 051	-3 041 101	-603 548		-3 140 600	
Excédent reporté	504 050	3 041 101	3 041 102			
Fonctionnement (002)						
Report (1068)						
Investissement (001)						
Excédent global de clôture	3 041 102	0	2 437 554			
Indicateurs financiers						
Taux d'épargne brute	25,5%	24,1%	25,7%			
Taux d'épargne nette	10,3%	7,1%	9,3%			
Taux d'endettement	167,3%		164,1%			
Capacité de désendettement (années)	6,6		6,4			
Encours de dette au 31/12/N	214 028 682		211 329 873		-2 698 809	
<i>dont dette encours hors PPP</i>	184 755 942		185 240 146		484 204	
<i>dont encours PPP</i>	29 281 066		26 089 728		-3 191 338	

* Hors opérations de trésorerie

FONCTIONNEMENT

DEPENSES
95,7 M€

Charges courantes (26,2 M€)

Reversements aux communes (21 M€)

Dépenses de personnel (29,3 M€)

Autres charges de gestion courante (7,4 M€)

FNGIR (4,1 M€)

Frais financiers (5,2 M€)

Autres dépenses (2 M€)

Epargne brute (33,1 M€)

RECETTES
128,7 M€

Fiscalité
(78,6 M€)

Dotations
(39,6 M€)

FPIC (2,5 M€)

Produits des services (4,1 M€)

Recettes exceptionnelles (1,6 M€)

Atténuations de charges (0,8 M€)

Autres recettes (1,5 M€)

INVESTISSEMENT

DEPENSES
63 M€

Soutien aux politiques (PPI)
41,2 M€

Remboursement emprunt (hors PPP)
17,2 M€

Autres (4,6 M€)

Résultat de l'exercice (-0,7 M€)

RECETTES
62,3 M€

Epargne brute (33,1 M€)

Emprunt (17,7 M€)

Subventions d'investissement (5,4 M€)

FCTVA (3 M€)

Autres (3,3 M€)

I. UNE EPARGNE MAINTENUE A HAUT NIVEAU, GRACE A LA POURSUITE DES EFFORTS DE GESTION ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES

L'exécution prévisionnelle 2018 de la section de fonctionnement fait ressortir un niveau de recettes de 128,7 M€ (hors report N-1) pour des dépenses réelles totales de 95,7 M€, soit un niveau d'épargne brute de 33,1 M€ et un taux d'épargne brute de 25,7 %, en progression par rapport à 2017 (épargne brute de 32,6 M€ et taux d'épargne de 25,5 %).

Ces résultats intègrent les effets conjugués de la dynamique des recettes, notamment fiscales, et de la poursuite des efforts de gestion initiés depuis 2014 sur les dépenses de fonctionnement de l'administration.

La progression des dépenses de fonctionnement a ainsi été limitée à +0,4 % sur l'exercice et la section de fonctionnement a permis de maintenir un autofinancement pour la réalisation du programme d'investissement à un niveau élevé.

1. Des recettes courantes de fonctionnement toujours dynamiques

Les recettes de fonctionnement pour 2018 s'établissent au global à 128,7 M€, en progression de +0,7 % par rapport à 2017 (127,9 M€) ; hors recettes exceptionnelles, les recettes progressent de +3,1 M€ soit +2,5 %.

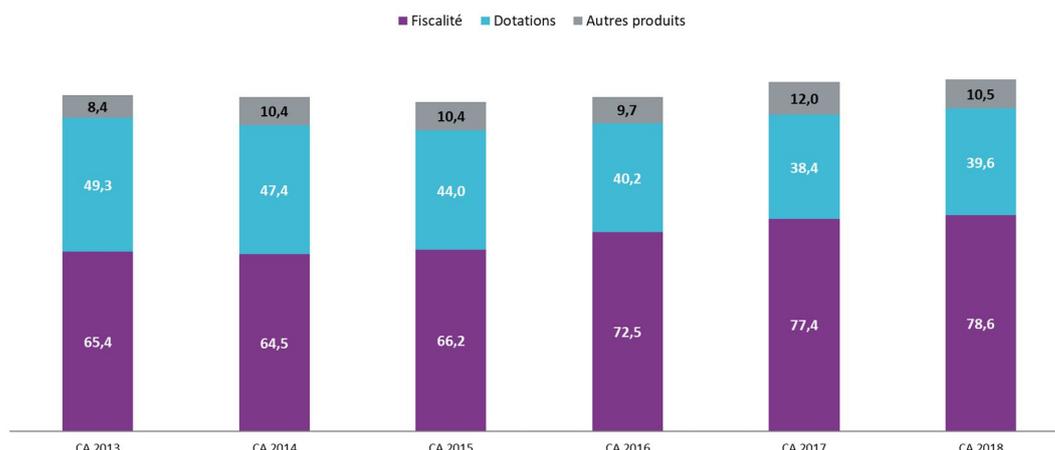
Les évolutions par poste de recette se répartissent comme suit :

	CA 2017	BT 2018	CA 2018	Tx exécution (% BT 2018)	Evol. CA2017-CA2018	
Recettes de Fonctionnement	127 904 231	128 548 797	128 746 805	100%	842 574	0,7%
<i>RRF hors recettes exceptionnelles (77%)</i>	<i>124 041 698</i>	<i>126 902 602</i>	<i>127 119 847</i>	100%	<i>3 078 150</i>	<i>2,5%</i>
Fiscalité	77 447 964	77 888 000	78 637 993	101%	1 190 029	1,5%
<i>dont rôle général</i>	<i>75 054 500</i>	<i>77 420 000</i>	<i>77 433 814</i>	100%	<i>2 379 314</i>	<i>-3,2%</i>
<i>dont rôles supplémentaires</i>	<i>2 056 774</i>		<i>679 414</i>		<i>-1 377 360</i>	<i>-67,0%</i>
<i>dont taxe de séjour</i>	<i>336 690</i>	<i>468 000</i>	<i>524 765</i>	112%	<i>188 075</i>	<i>55,9%</i>
Dotations	38 439 146	39 596 146	39 597 239	100%	1 158 093	3,0%
<i>DGF</i>	<i>37 085 808</i>	<i>38 416 146</i>	<i>38 416 146</i>	100%	<i>1 330 338</i>	<i>-3,6%</i>
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	<i>1 353 338</i>	<i>1 180 000</i>	<i>1 181 093</i>	100%	<i>-172 245</i>	<i>-12,7%</i>
FPIC	2 424 214	2 457 604	2 457 603	100%	33 389	1,4%
Produits des services (70)	3 377 982	3 742 063	3 497 190	93%	119 208	4%
Produits de gestion (75)	552 678	991 100	662 423	67%	109 745	20%
Recettes exceptionnelles (77)	3 862 533	1 646 195	1 626 958	99%	-2 235 575	-58%
Atténuations de charges (013)	385 274	700 350	810 649	116%	425 375	110%
Autres recettes	1 414 439	1 527 339	1 456 750	95%	42 310	3%

En termes de recettes, ces résultats viennent confirmer la dynamique structurelle des recettes, notamment fiscales, la baisse des dotations de l'Etat ayant connu une pause en 2018 du fait de l'intégration de nouvelles compétences au niveau communautaire.

Compte tenu de cette progression ponctuelle des dotations sur l'exercice 2018, la part relative des recettes fiscales dans le total des recettes de fonctionnement reste stable à hauteur de 61 % et celle des dotations à 31 %, en ligne avec l'exécution 2017 (60 % et 30 %) alors que les derniers exercices avaient montré une tendance structurelle à la baisse du poids relatif des dotations, en valeur absolue comme en termes relatifs, dans les recettes de fonctionnement de la CACP.

Évolution des recettes de fonctionnement (en M€)



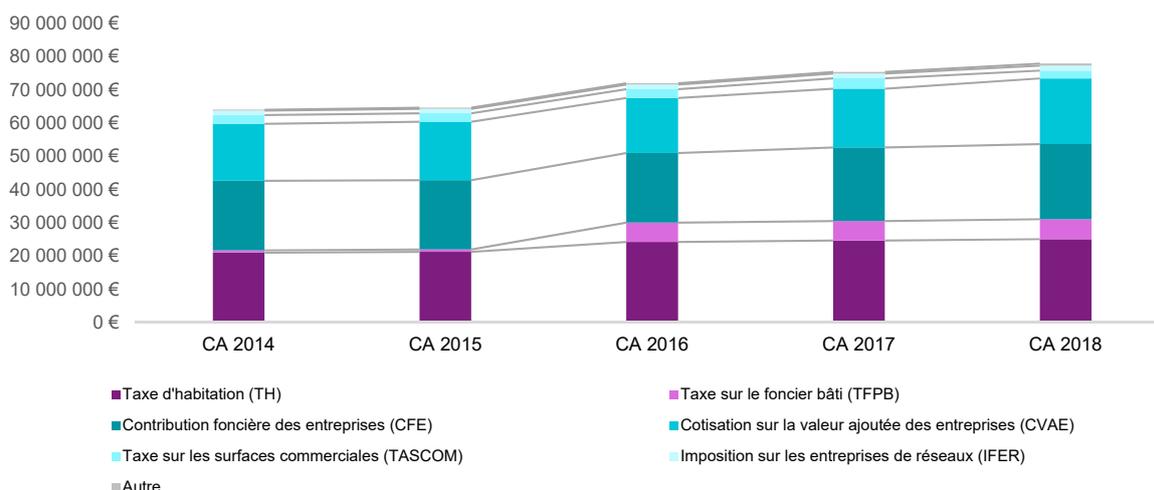
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit à 99 % des prévisions initiales au budget ouvert, traduisant une estimation sincère et réaliste de la fiscalité et des autres recettes de fonctionnement attendues sur l'exercice.

1.1 Des recettes fiscales dynamiques, portées par les impôts économiques

La CACP bénéficie d'une fiscalité toujours très dynamique en 2018. Bien que moins nette qu'entre les deux exercices précédents, la progression sur le dernier exercice reste cependant positive et affiche une hausse de +1 % au global pour l'ensemble des recettes fiscales perçues et de +3,2 % hors taxe de séjour et rôles supplémentaires.

En valeur absolue, la CVAE présente la progression la plus importante (+2 098 k€), devant la CFE (+444 k€). La taxe de séjour (+182 k€) et les IFR (41 k€) progressent également.

Evolution 2014 - 2018 des recettes fiscales de la CACP



Le poids des recettes de fiscalité économique¹ s'établit ainsi à 60 % du total des recettes (hors rôles complémentaires et supplémentaires) en 2018.

¹ Fiscalité économique = CFE, CVAE, IFR, TASCOM, TS, taxe sur les bureaux

Recettes fiscales (budget principal)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evol 2017 - 2018		Répartition 2018
Taxe d'habitation (TH)	20 967 441 €	21 238 675 €	24 215 065 €	24 631 214 €	25 032 897 €	401 683 €	1,6%	31,8%
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	714 490 €	725 405 €	5 796 384 €	5 874 760 €	6 007 408 €	132 648 €	2,3%	7,6%
Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB)	11 407 €	20 716 €	13 056 €	16 619 €	14 539 €	-2 080 €	-12,5%	0,0%
Taxe additionnelle foncier non bâti (TAFNB)	65 312 €	68 399 €	79 161 €	76 033 €	92 053 €	16 020 €	21,1%	0,1%
Rôles complémentaires (RC)		12 €	66 296 €	38 166 €	76 093 €	37 927 €	99,4%	0,1%
Contribution foncière des entreprises (CFE)	20 905 928 €	20 810 070 €	20 938 376 €	22 152 710 €	22 597 029 €	444 319 €	2,0%	28,7%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	17 147 723 €	17 601 807 €	16 555 721 €	17 667 794 €	19 766 614 €	2 098 820 €	11,9%	25,1%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 649 640 €	2 547 775 €	2 657 577 €	3 106 945 €	2 360 593 €	-746 352 €	-24,0%	3,0%
Imposition sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 330 204 €	1 342 174 €	1 401 009 €	1 442 685 €	1 484 063 €	41 378 €	2,9%	1,9%
Taxe sur les bureaux	0 €	0 €	0 €	47 574 €	0 €	-47 574 €		0,0%
Taxe funéraire	0 €	0 €	0 €	0 €	2 525 €	2 525 €		0,0%
TOTAL HORS TS et RS	63 792 145 €	64 355 033 €	71 722 645 €	75 054 500 €	77 433 814 €	2 379 314 €	3,2%	98,5%
Taxe de séjour (TS)	210 669 €	263 481 €	272 116 €	336 690 €	524 765 €	188 075 €	55,9%	0,7%
Rôles supplémentaires (RS)	518 672 €	320 823 €	473 762 €	2 056 774 €	679 414 €	-1 377 360 €	-67,0%	0,9%
TOTAL GENERAL	64 521 486 €	64 939 337 €	72 468 523 €	77 447 964 €	78 637 993 €	1 190 029 €	1,5%	100,0%

▪ **Les taxes foncières**

Le produit de la taxe sur le foncier bâti s'élève à près de 6 M€ en 2018. À taux d'imposition inchangé sur les trois dernières années (1,91 %), la progression du produit de TFPB tire les conséquences d'une évolution positive des bases d'imposition.

Les valeurs foncières ont, en effet, connu un ressaut de +2,1 % entre 2017 et 2018 (contre +1,35 % entre 2016 et 2017), lié pour +1,2 % à la variation du taux nominal d'actualisation des bases au niveau national et pour +0,9 % à la variation de l'assiette foncière du territoire.

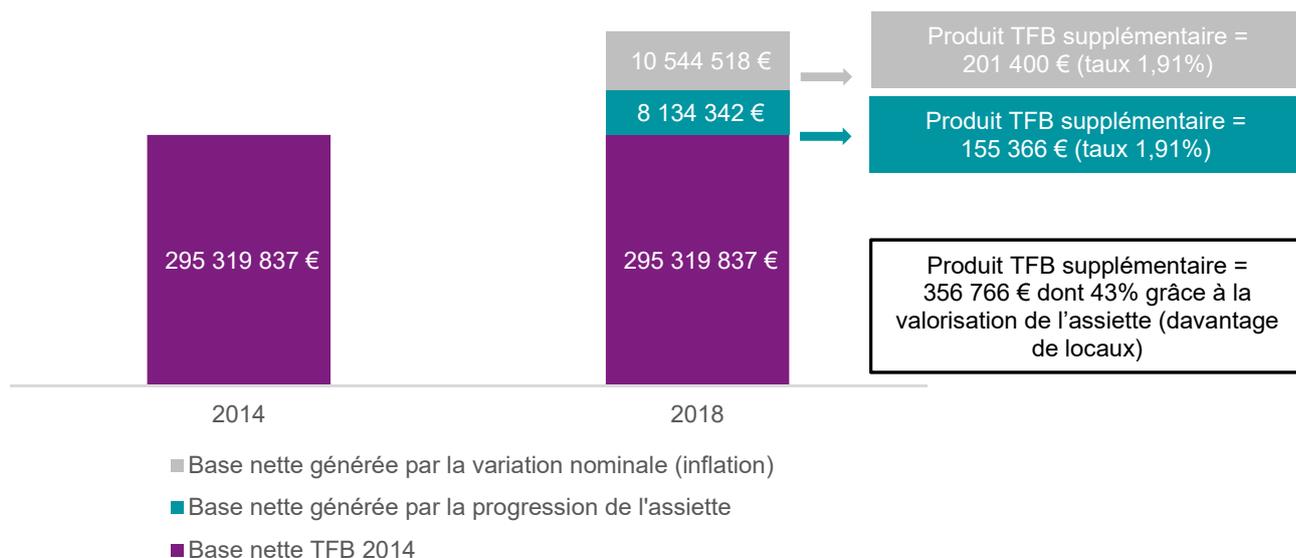
Les données fiscales permettent de mesurer le dynamisme du foncier bâti : en un an, le territoire de la CACP a gagné 1 400 adresses imposables pour en comptabiliser près de 76 200 en 2018. Les bases de taxe sur le foncier bâti sont donc plus larges et mieux valorisées.

	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Valeur de la base nette TFB</i>	295 319 837 €	300 268 801 €	303 475 553 €	307 573 335 €	313 998 697 €
<i>Evolution</i>		1,68%	1,07%	1,35%	2,09%
<i>Variation liée à l'assiette</i>		0,78%	0,07%	0,95%	0,89%
<i>Variation nominale</i>		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%
<i>Nombre d'assujettis</i>		56 570	57 373	58 491	59 556
<i>Taux</i>	0,242%	0,242%	1,91%	1,91%	1,91%
<i>Produit</i>	711 793 €	723 807 €	5 796 760 €	5 875 087 €	6 006 458 €

Sur la période 2014-2018, les bases de taxe sur le foncier bâti ont ainsi progressé en volume de +18,7 M€ dont +10,5 M€ liés aux revalorisations nationales annuelles de l'assiette et +8,1 M€ liés au dynamisme intrinsèque du territoire de la CACP (soit 43 % de la progression des bases sur la période), toutes choses égales par ailleurs.

A noter que les ménages composent 60 % du produit perçu par la CACP et les entreprises 40 %, cette répartition étant restée globalement stable sur la période dans la mesure notamment où la mise en œuvre des nouveaux mécanismes d'indexation nominale des valeurs foncières professionnelles a été reportée à 2019 (les bases nettes de TFB des ménages des entreprises ont donc continué d'évoluer selon l'inflation, sur les mêmes bases que celles des ménages).

Evolution des bases de taxe sur le foncier bâti 2014 - 2018



D'un produit beaucoup plus limité (14,5 k€ en 2018), la taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) présente une dynamique inverse (-2 k€ par rapport à 2017) et limitée sur le territoire, les parcelles agricoles et espaces naturels bénéficiant d'abattements et les réserves foncières étant majoritairement propriétés de personnes publiques qui en sont exonérées.

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur de la base nette TFB	452 337 €	863 869 €	509 985 €	783 791 €	567 933 €
Evolution		90,98%	-40,97%	53,69%	-27,54%
Variation liée à l'assiette		90,08%	-41,97%	53,29%	-28,74%
Variation nominale		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%
Nombre d'assujettis		5 686	5 676	5 649	5 766

▪ La taxe d'habitation

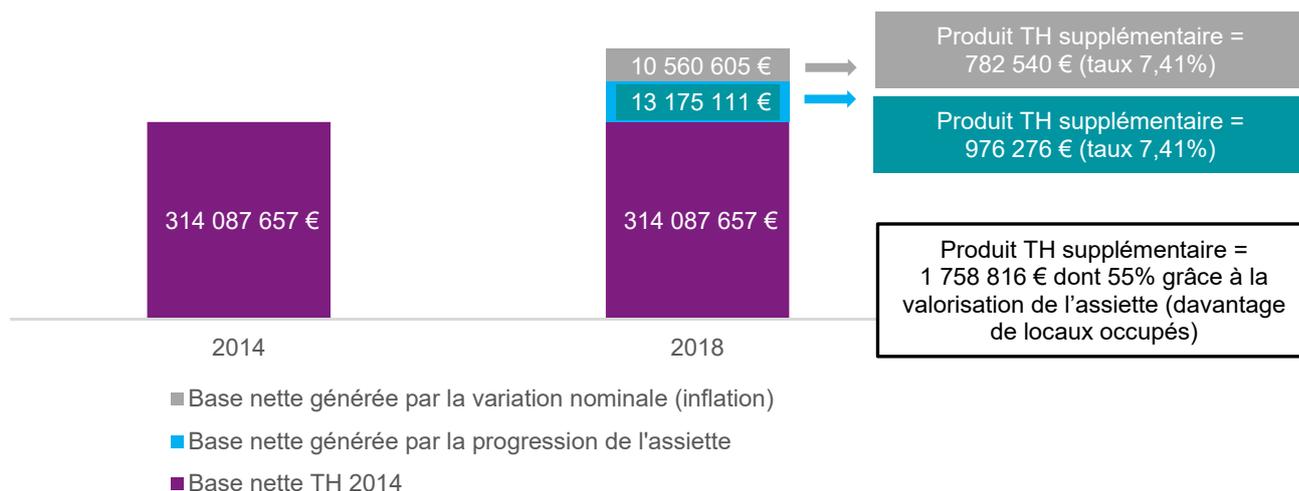
Le produit perçu par la CACP au titre de la taxe d'habitation s'est élevé à 25 M€ en 2018, soit une progression de +1,6 % par rapport à 2017 (24,6 M€), en lien avec la progression du nombre de contribuables sur le territoire (86 000 ménages redevables de la TH en 2018 contre 85 000 en 2017).

L'arrivée de nouvelles populations imposées, de même que la revalorisation indiciaire des bases du foncier bâti, contribue en effet à de meilleures recettes fiscales.

Il convient de noter que si la réforme de la taxe d'habitation initiée en 2018 est sans effet sur le produit de TH perçu par la CACP (l'Etat se substituant aux foyers désormais exonérés – mécanisme de dégrèvement), 62 % des ménages du territoire de la CACP assujettis ont bénéficié d'un abattement de 30 % sur leur cotisation de TH en 2018, soit une cotisation réduite de 176 € en moyenne par ménage. Le dégrèvement opéré par l'Etat à ce titre s'élève à près de 9 M€ sur un produit total de 25 M€ perçu par la CACP en 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur de la base nette TH	314 087 657 €	324 513 055 €	326 788 988 €	332 405 032 €	337 823 373 €
Evolution		3,32%	0,70%	1,72%	1,63%
Variation liée à l'assiette		2,42%	-0,30%	1,32%	0,43%
Variation nominale		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%
Nombre d'assujettis		82 231	83 369	84 956	86 183
Taux	6,63%	6,63%	7,41%	7,41%	7,41%
Produit	20 824 187 €	21 516 725 €	24 215 205 €	24 631 139 €	25 033 022 €

Evolution des bases de TH 2014 - 2018



▪ La contribution économique territoriale

La **contribution économique territoriale** (CET) est constituée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La première est assise sur la valeur locative des locaux occupés par un établissement donné (principal ou secondaire) alors que la seconde prend en compte la valeur ajoutée générée par l'entreprise.

Le produit de CFE gagne +444 k€ entre 2017 et 2018 et s'établit à 22,6 M€ (+2 %).

Plusieurs facteurs ont permis de maintenir le dynamisme de cet impôt en 2018, hors revalorisation forfaitaire annuelle nationale des valeurs foncières (identiques à la TFPB soit +1,2 %).

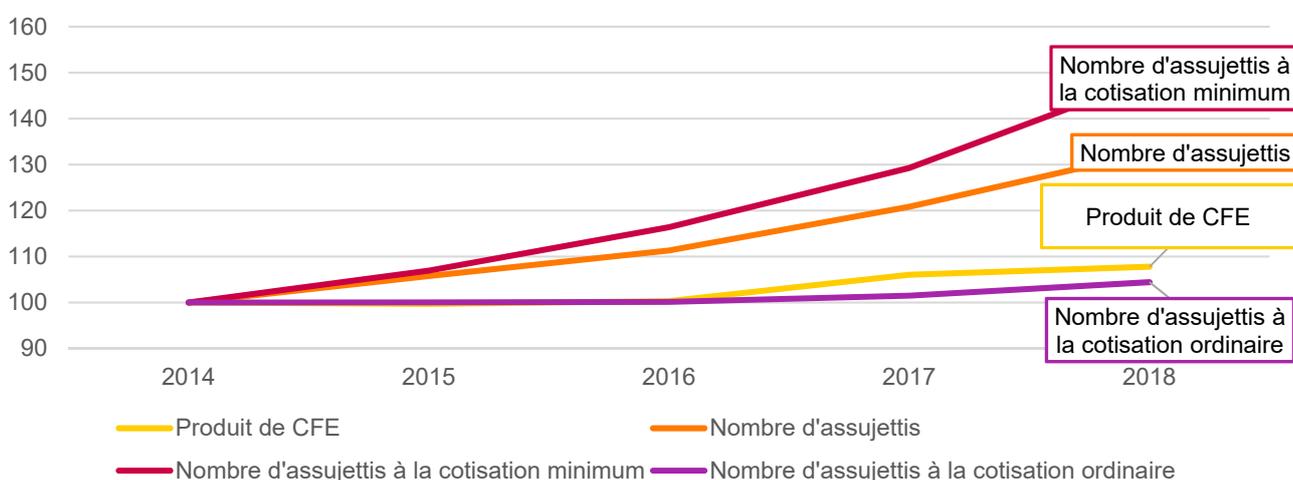
En premier lieu, la progression du produit de CFE sur le territoire est à mettre en lien avec la hausse du nombre d'établissements assujettis qui a progressé de +1 200 en un an (+10 %). Il s'agit soit d'établissements nouvellement imposés, soit d'établissements ayant déménagé au sein même du territoire mais dans des locaux à plus forte valeur foncière.

L'exercice 2018 a permis également d'enregistrer également une progression des produits liés à la disparition progressive des réductions d'impôts pour création d'établissements : cette aide fiscale, appliquée la première année pleine d'imposition des jeunes entreprises, représentait ainsi une perte fiscale de 1,4 M€ pour le territoire en 2017, ramenée à 710 k€ en 2018. Toutes choses égales par ailleurs, cela signifie que certains établissements, d'assez grande taille et récemment implantés sur le territoire (en 2016), commencent à rentrer sous le régime d'imposition commun.

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur de la base nette CFE	89 288 679 €	89 008 387 €	89 556 776 €	94 683 249 €	96 242 713 €
Evolution		-0,31%	0,62%	5,72%	1,65%
Variation liée à l'assiette		-1,21%	-0,38%	5,32%	0,45%
Variation nominale		0,90%	1,00%	0,40%	1,20%
Nombre d'assujettis		10 577	11 132	12 082	13 264
Taux	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%	23,38%
Produit	20 876 506 €	20 809 700 €	20 937 750 €	22 152 083 €	22 594 099 €

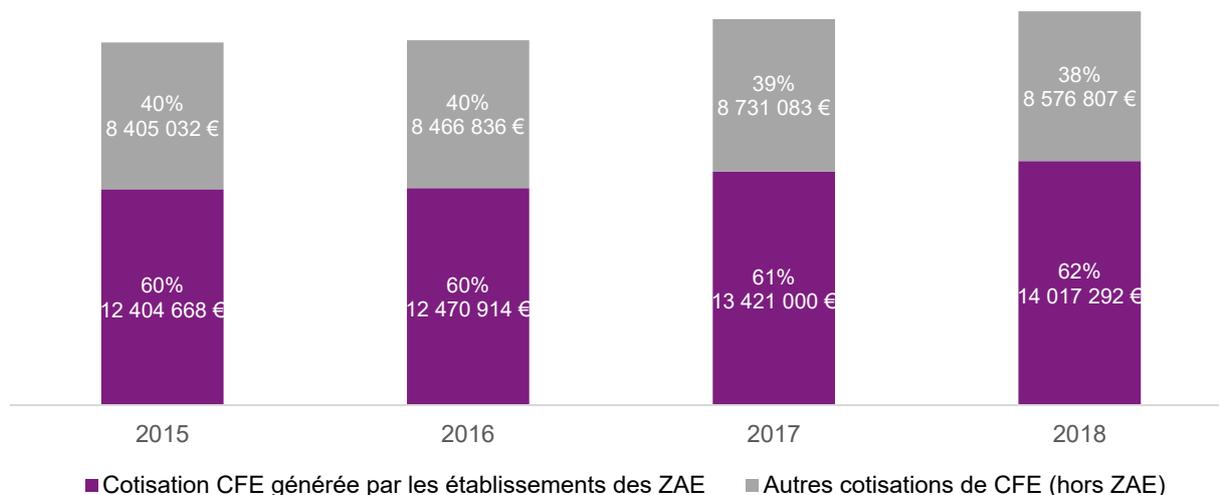
Le produit de CFE sur le territoire de la CACP apparaît ainsi plutôt dynamique et soutenu par l'évolution positive du nombre d'établissements assujettis ; le produit de CFE n'augmente cependant pas dans les mêmes proportions que le nombre d'assujettis compte tenu de la croissance plus dynamique, au sein des nouveaux établissements, du nombre d'assujettis imposés à la cotisation minimum par rapport à ceux imposés à la cotisation ordinaire.

Evolution du produit et du nombre d'assujettis à la CFE 2014 à 2018
(base 100 en 2014)



S'agissant de la répartition géographique sur le territoire de la CACP des assujettis à la CFE, il convient de noter que 62 % des cotisations de CFE perçues en 2018 correspondent à des entreprises situées dans les zones d'activité économiques, contre 60 % en 2015. Le produit de CFE des établissements situés en ZAE a en effet progressé plus vite (+13 %) que celui des établissements hors ZAE (+2 %), en lien avec l'augmentation du nombre d'établissements assujettis (2407 établissements en ZAE assujettis en 2018 contre 2025 en 2015, soit +382 établissements).

Evolution des cotisations de CFE perçues par la CACP issues des établissements situés en ZAE



Le montant du produit issu des rôles de **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** s'élève à 19,7 M€ en 2018 (+11,9 %) ; il s'agit du meilleur exercice depuis la création de cet impôt en 2010.

Payée par les entreprises réalisant au moins 500 000 € de chiffres d'affaires, la CVAE est donc due par les entreprises plutôt importantes du territoire, et notamment les principaux groupes nationaux ou internationaux présents localement. Les données fiscales montrent que les 100 premières entreprises redevables de la CVAE à Cergy-Pontoise concentrent 10,6 M€ de cotisations, soit 54 % du produit total de CVAE perçu par la CACP. La progression de cet impôt en 2018 reflète ainsi la conjoncture favorable des différents secteurs d'activité représentés (luxe, métallurgie, défense, services aux entreprises...) depuis 2016 (année de référence N-2 pour la prise en compte des bilans comptables).

	2014	2015	2016	2017	2018
CVAE perçue	17 087 169 €	17 601 807 €	16 555 721 €	17 667 794 €	19 766 614 €
Evolution		3,01%	-5,94%	6,72%	11,88%
Nombre d'assujettis	3 346	3 616	3 761	3 984	4 118

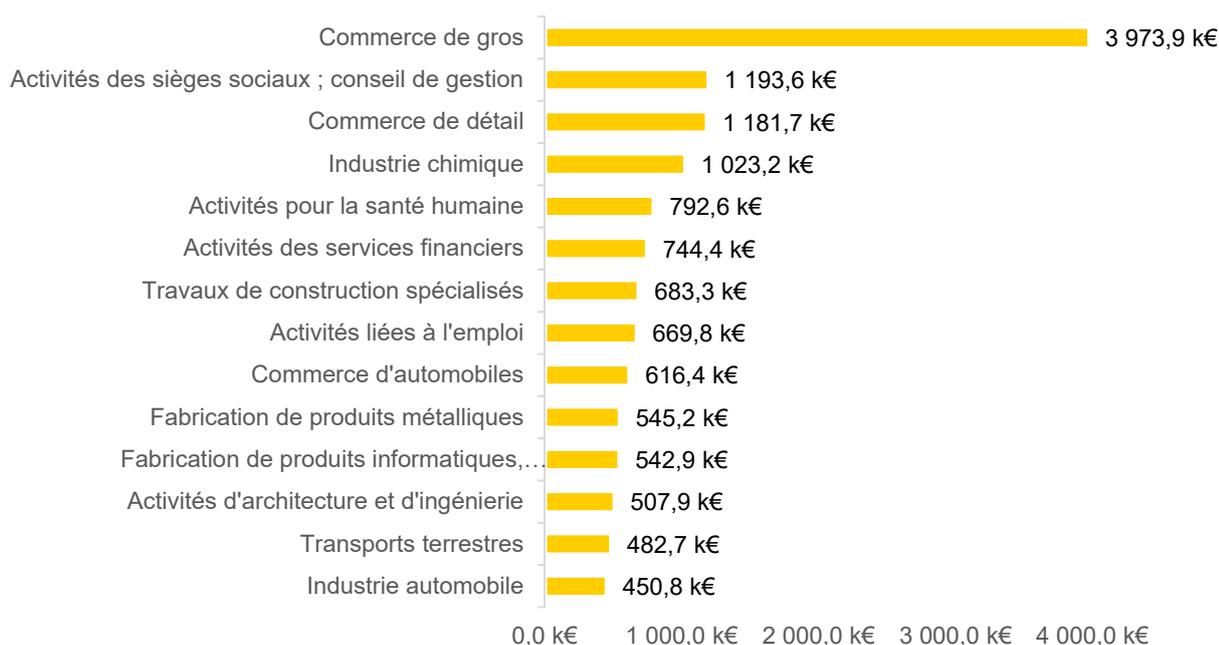
Représentant 19,7M€ en 2018, la CVAE c'est **24% des recettes fiscales de la CACP** et 21% du produit de la fiscalité directe locale

Le produit de CVAE perçu par la CACP progresse en moyenne de **4% par an depuis cinq ans**

50% du produit de la CVAE est concentré parmi un groupe de **80 entreprises contribuables**

30% du produit de la CVAE est représenté par les entreprises du commerce (gros et détail)

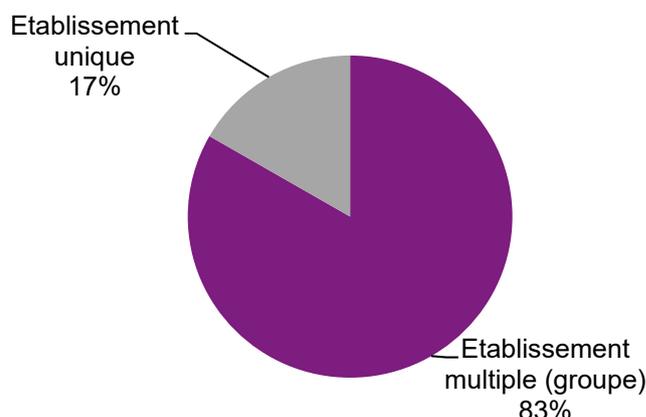
Répartition des cotisations de CVAE 2018 perçues par la CACP selon le secteur d'activité



Le commerce de gros apparaît comme le secteur majeur, avec 3,9 M€ de cotisations en 2018 soit 20 % des recettes de CVAE de la CACP. L'industrie de transformation, prise dans son ensemble (industrie chimique, métallurgie et électro-informatique) contribue également fortement à la CVAE avec un produit total de 2,1 M€ de CVAE. Le commerce de détail (biens de consommation et automobiles) contribue pour sa part à hauteur de 1,8 M€ au produit de CVAE sur le territoire, niveau équivalent à celui du secteur tertiaire (agences bancaires et d'assurances et sièges sociaux) dont le poids dans la CVAE est fortement lié aux résultats nationaux de leur groupe et à leur politique de territorialisation de leur fiscalité.

A noter que les 80 principales entreprises redevables de la CVAE sur le territoire de la CACP sont souvent rattachées à un groupe national ou international : cela induit une plus forte réactivité à la conjoncture économique, qui lorsqu'elle est favorable, peut se concrétiser par des cotisations à la hausse.

Répartition des entreprises dominantes (TOP 80) pour la CVAE en 2018, selon leur taille



- **Rôles complémentaires et supplémentaires**

Les rôles complémentaires et supplémentaires correspondent à des régularisations de taxes d'habitation, de taxe foncière et cotisation foncière des entreprises liées aux exercices précédents. Ils sont émis lorsqu'un contribuable n'a pas été suffisamment imposé ou à l'occasion d'une nouvelle déclaration parvenue en cours d'année, en dehors de la période de recouvrements des rôles généraux. C'est donc un produit très irrégulier.

Ainsi, en 2018, le montant représenté par les rôles supplémentaires diminue de 67 % en un an. Cependant, on peut observer un cycle biennuel de hausses et de baisses du produit lié aux rôles supplémentaires depuis 2014, et 2018 constitue une année baissière.

- **La TASCOM**

L'année 2017 était la première année d'encaissement d'acomptes pour la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ; le montant de celle-ci comprenait, en 2017, le produit de cette taxe annuelle augmentée d'un semestre de cotisations.

Le montant enregistré pour l'année 2018 est donc logiquement en diminution et correspond au niveau de 2016, soit 2,3 M€.

Le nombre de commerces assujettis passe néanmoins de 156 en 2017 à 164 en 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
<i>TASCOM perçue</i>	2 649 640 €	2 547 775 €	2 657 577 €	3 106 945 €	2 360 593 €
<i>Evolution</i>		-3,84%	+4,31%	+16,91%	-24,02%
<i>Nombre d'assujettis</i>	155	159	176	156	164

- **Autres impôts et taxes**

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) contribue au produit fiscal de la CACP à hauteur de 1,48 M€ en 2018. La progression de +3 % par rapport à 2017 est directement liée à l'installation d'antennes de radio-télécommunication supplémentaires.

La taxe de séjour atteint près de 519 000 € en 2018. C'est un montant 1,5 fois plus élevé qu'en 2017, lié à l'important rattrapage de cotisations appelées lors de relances auprès des hébergeurs hôteliers, parfois sur d'anciens exercices. La hausse du nombre de nuitées sur le territoire en 2018 explique également cette progression.

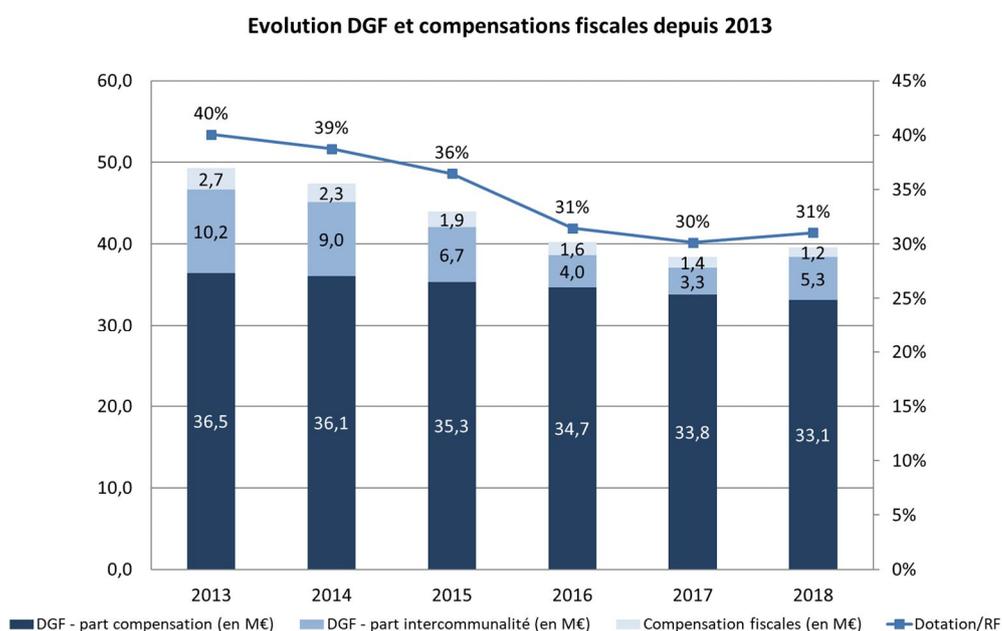
1.2 La baisse tendancielle des dotations de l'Etat amortie par l'effet de l'intégration fiscale de l'Agglomération

Une dotation globale de fonctionnement (DGF) en progression ponctuelle de +3,6 % par rapport à 2017

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ne prévoit pas de contribution au redressement des finances publiques supplémentaire, prélevée sur la dotation d'intercommunalité.

La progression des dotations perçues en 2018 s'explique principalement par la progression du coefficient d'intégration fiscale de la CACP, utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité et du FPIC, avec l'intégration de la compétence en matière de collecte des ordures ménagères (et le transfert de fiscalité de TEOM associé), le CIF passant de 32,77 % à 40,94 %. La dotation d'intercommunalité enregistre ainsi une progression de +3 M€ sur 2018 (5,3 M€), venant plus que compenser la baisse tendancielle de la dotation de compensation (33,1 M€ soit -1,97 %), autre composante de la DGF communautaire.

Cet effort d'intégration fiscale a ainsi permis de ramener le montant des dotations perçues en 2018 à un niveau proche à celui des dotations perçues en 2016, même si le trend de baisse des dotations devrait se poursuivre sur les prochains exercices :



Des allocations compensatrices en baisse

Les dotations de l'Etat perçues par la CACP comportent, outre la DGF, des allocations compensatrices dont l'objectif est de compenser des mesures fiscales prises par le législateur : exonérations de taxe fiscale et taxe d'habitation, compensations liées à l'ancienne taxe professionnelle et à la contribution territoriale.

Leur montant a été de 1,2 M€ en 2018, en baisse de -12,7% par rapport à 2017.

1.3 La stabilisation du montant 2018 du FPIC pour la CACP et les communes

Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) a été créé en 2012. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale, qui vise à corriger les inégalités de ressources entre collectivités du « bloc communal » (communes et communautés). Le FPIC est alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des communes et des EPCI à fiscalité propre dont le niveau de ressources (mesuré par le potentiel financier agrégé par habitant) est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. La redistribution des ressources de ce fonds se réalise grâce à un indice synthétique qui prend en compte les ressources, le revenu moyen par habitant et l'effort fiscal des territoires concernés.

Le montant total du FPIC pour le territoire cergypontain s'est élevé à 5,3 M€ en 2018, en légère progression de +1,4 % par rapport à 2017 en raison essentiellement des effets ponctuels sur le coefficient d'intégral fiscal de la CACP (entrant dans le calcul du FPIC) de la remontée des compétences au niveau communautaire de la collecte des ordures ménagères au niveau communautaire. Conformément à la stratégie et à la clé de répartition définies entre la CACP et les communes depuis 2013, et formalisée dans le pacte financier et fiscal adopté en mars 2016, le produit du FPIC 2018 a été réparti entre 53,66 % pour les communes et 46,34 % pour la CACP soit une recette pour cette dernière de 2,46 M€ (2,42 M€ en 2017).

1.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement demeurent dynamiques

Des produits des services en progression par rapport à 2017

Les produits des services s'établissent à 3,5 M€ pour 2018 et à 2,7 M€ hors reversements des budgets annexes au budget principal (ces derniers diminuant compte tenu de la reprise en paye directe des agents concernés par les budgets annexes Assainissement et Eau potable), soit une progression de +0,5 M€ par rapport à 2017 hors reversements des budgets annexes.

La part des recettes issues des équipements sportifs (piscines essentiellement) et des activités du Conservatoire sont globalement stables par rapport à 2017, les redevances d'occupation du domaine public s'établissant à 0,4 M€ sur 2018, traduisant une démarche active de valorisation de l'occupation temporaire de l'espace public communautaire (terrasses, bulles de vente, etc.).

Ventilation par poste de recettes	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Var. 2018/2017	
PRODUITS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	1,4	1,2	1,1	1,1	0,0	1,7%
PRODUITS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (CRR)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	10,0%
REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE	0,0	0,0	0,1	0,4	0,3	268,3%
PRODUITS DES BUDGETS ANNEXES	1,1	1,1	1,2	0,8	-0,4	-29,4%
AUTRE	0,8	0,5	0,6	0,7	0,1	19,7%
TOTAL Produits des services	3,6	3,3	3,4	3,5	0,1	3,5%
TOTAL Produits des services hors subventions aux BA	2,5	2,2	2,2	2,7	0,5	21,6%

Les autres recettes courantes sont également orientées à la hausse

Les produits de gestion courante (essentiellement les produits des loyers et charges perçus par la CACP sur ses propriétés) s'établissent à 0,6 M€, en progression de +0,1 M€ par rapport à 2017.

Les atténuations de charges (remboursement des personnels CACP mis à disposition d'autres structures publiques) s'établissent également à 0,8 M€ sur 2018, en hausse de +0,4 M€ compte tenu notamment de l'effet en année pleine des mises à disposition pour l'EPIC Scène des musiques actuelles et amplifiées (Forum).

Les autres recettes (subventions de fonctionnement, remboursements par les communes au titre de conventions de mises à disposition, etc.) s'établissent à 1,5 M€ pour 2018, en ligne avec le montant perçu en 2017.

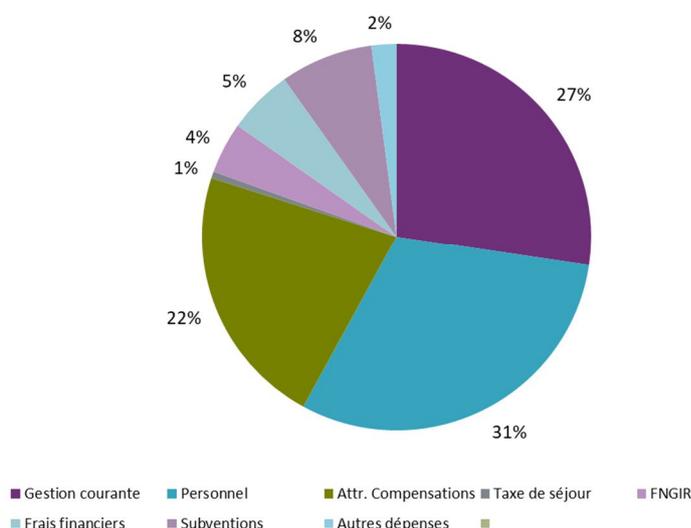
2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une progression de +0,3 M€ soit +0,4 % par rapport à 2017 ; les efforts engagés en matière de maîtrise des dépenses dans le cadre du plan d'économies initié en 2013, qui avait permis une diminution de 7,8 M€ des dépenses courantes sur 2013-2018, ont été poursuivis sur l'exercice 2018 et ont permis de limiter les effets de la hausse des charges indexées.

	CA 2017	BT 2018	CA 2018	Tx exécution (% BT 2018)	Evol. CA2017-CA2018	
Dépenses de fonctionnement totales	95 337 644	97 598 838	95 671 856	98%	334 212	0,4%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67%)</i>	<i>95 277 737</i>	<i>97 473 454</i>	<i>95 587 146</i>	<i>98%</i>	<i>309 409</i>	<i>0,3%</i>
Charges de gestion courantes (011)	26 793 016	27 097 072	26 185 188	97%	-607 828	-2,3%
Charges de personnel (012)	28 730 905	29 292 200	29 265 016	100%	534 111	1,9%
Atténuations de produits	26 125 586	25 696 607	25 675 611	100%	-449 975	-1,7%
<i>Attributions de compensation</i>	<i>21 624 403</i>	<i>21 056 918</i>	<i>21 035 922</i>	<i>100%</i>	<i>-588 481</i>	<i>-2,7%</i>
<i>Taxe de séjour</i>	<i>272 117</i>	<i>534 700</i>	<i>534 700</i>	<i>100%</i>	<i>262 583</i>	<i>96,5%</i>
<i>Autres atténuations de produits</i>	<i>124 078</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-124 078</i>	<i>-100,0%</i>
<i>FNGIR</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 104 989</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Frais financiers	5 335 617	5 973 403	5 180 317	87%	-155 300	-2,9%
Subventions (6554..., 6573..., 6574)	6 642 178	7 434 524	7 382 771	99%	740 593	11,1%
Autres dépenses	1 710 341	2 105 032	1 982 953	94%	272 611	15,9%
<i>dont solde 65</i>	<i>1 650 435</i>	<i>1 979 648</i>	<i>1 898 243</i>	<i>96%</i>	<i>247 808</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>59 907</i>	<i>125 384</i>	<i>84 710</i>	<i>68%</i>	<i>24 803</i>	<i>41,4%</i>
Dépenses de fonctionnement (périmètre contractualisation)	68 826 783	71 201 881	69 185 595	97%	358 812	0,5%
Dépenses 2018 à périmètre constant 2017	68 826 783	70 613 400	68 597 114		-229 669	-0,3%
Rappel plafond notifié	68 826 783		69 652 705		825 921	1,2%
Epargne brute	32 566 587	30 949 959	33 074 949		508 362	1,6%
Epargne nette	13 198 095	9 128 653	12 029 547		-1 168 547	-8,9%

En termes de structure, la répartition des différents postes de charges dans le total des dépenses réelles de fonctionnement est globalement stable par rapport à 2017 :

Répartition des dépenses de fonctionnement



2.1. La progression des dépenses de fonctionnement a été limitée à +0,5 % sur le périmètre des dépenses plafonnées par l'Etat, correspondant à une baisse de -0,3% après mise en œuvre des retraitements prévus par la LPPF.

Sur le périmètre retenu par l'Etat dans le cadre du plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement des principales collectivités sur 2018-2020, les dépenses de la CACP

s'établissent à 69,2 M€, soit une progression de +0,5 % par rapport au niveau 2017 des dépenses (point de départ retenu par l'Etat) avant prise en compte des effets de périmètre liés à la reprise de nouvelles compétences et à la mutualisation de nouveaux services au niveau communautaire sur l'exercice 2018.

L'encadrement des dépenses de fonctionnement sur 2018-2020 : les concepts-clés

L'instauration par la loi de programmation des finances publiques d'un encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des principales collectivités sur 2018-2020 impose désormais de distinguer plusieurs concepts concernant le niveau des dépenses de fonctionnement, résumés dans le tableau suivant :

Chapitre	CA 2017	DM 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	95 337 644	97 598 838	95 671 856	334 212	0,4%
<i>Dont charges courantes (011)</i>	26 793 016	27 097 072	26 185 188	-607 828	-2,3%
<i>Dont charges de personnel (012)</i>	28 730 905	29 292 200	29 265 016	534 111	1,9%
<i>Dont autres dépenses</i>	39 813 723	41 209 566	40 221 652	407 929	1,0%
DRF SUR LE PERIMETRE DE LA CONTRACTUALISATION (1)	68 826 783	71 201 881	69 185 595	358 812	0,5%
<i>Dont charges courantes (011)</i>	26 793 016	27 097 072	26 185 188	-607 828	-2,3%
<i>Dont charges de personnel (012)</i>	28 730 905	29 292 200	29 265 016	534 111	1,9%
<i>Dont autres dépenses</i>	13 302 862	14 812 609	13 735 391	432 529	3,3%
Retraitements (prévus par la contractualisation) (2)	0	-588 481	-588 481	-588 481	
<i>Dont SCSi</i>	0	-199 594	-199 594	-199 594	
<i>Dont Forum</i>	0	-382 997	-382 997	-382 997	
<i>Dont Zones d'activités économiques</i>	0	0	0	0	
<i>Dont Eclairage public</i>	0	-5 890	-5 890	-5 890	
<i>Dont autres retraitements</i>	0	0	0	0	
DRF APRES RETRAITEMENTS (3 = 1 +2)	68 826 783	70 613 400	68 597 114	-229 669	-0,3%
<i>Dont charges courantes (011)</i>	26 793 016	26 764 265	25 852 381	-940 635	-3,5%
<i>Dont charges de personnel (012)</i>	28 730 905	29 036 526	29 009 342	278 437	1,0%
<i>Dont autres dépenses</i>	13 302 862	14 812 609	13 735 391	432 529	3,3%
PLAFOND NOTIFIE PAR L'ETAT (1,2 %) (4)	68 826 783	69 652 705	69 652 705	825 921	1,2%
ECART / NOTIFIE PAR L'ETAT (3 - 4)	0	960 695	-1 055 590		

1. Les dépenses réelles de fonctionnement soumises à l'encadrement financier

Le plafond des dépenses autorisées pour la CACP sur 2018-2020 a fait l'objet d'une notification par la Préfecture en septembre 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent comme le total des charges nettes de l'exercice considéré entraînant des mouvements réels au sein de la section de fonctionnement de la collectivité ou de l'établissement. Elles correspondent aux débits nets des comptes de classe 6 (chapitres 011, 012, 66, 67...), à l'exception des opérations qualifiées « d'ordre budgétaire » qui n'ont pas de conséquence directe sur la trésorerie. Les dotations aux amortissements et provisions, ne sont pas prises en compte, de même que les valeurs comptables des immobilisations cédées et les différences sur réalisation (positives) transférées en investissement.

Les atténuations de produits (chapitre 014 – attributions de compensation) ne sont pas retenues dans la définition du législateur des dépenses réelles de fonctionnement, à la différence des atténuations de charges (chapitre 013 – remboursements de personnels mis à disposition) qui sont comptabilisées en déduction des charges.

S'agissant de la CACP, le budget de fonctionnement exécuté en 2018 s'établit à 95,7 M€ au total, soit 69,2 M€ sur le périmètre retenu par l'Etat.

2. Les retraitements prévus par la contractualisation : la prise en compte des évolutions de périmètre intervenues en 2018

Les plafonds notifiés par l'Etat sont calculés par rapport au niveau des dépenses 2017 de la CACP. Les dépenses de fonctionnement sur 2018 de la CACP intègrent cependant des charges nouvelles liées à des transferts de compétences ou à la poursuite de la mutualisation de services avec les communes actées par le conseil communautaires.

Ces charges nouvelles, qui correspondent aux diminutions d'attributions de compensation versées aux communes en 2018, doivent être neutralisées pour analyser le respect des plafonds notifiés par l'Etat².

S'agissant de la CACP, les dépenses liées à des changements de périmètre ou transferts intervenus en 2018 (et qui ont fait l'objet d'une baisse à due concurrence des attributions de compensation aux communes concernées en 2018) ont été évaluées par la CACP à 588 k€.

Mesures de périmètre / Mutualisation	Réalisé 2017	DM 2018	CA 2018
SCSI (2017-2018)		-199 594	-199 594
Part personnel (012)		-85 686	-85 686
Part fonctionnement courant (011)		-113 908	-113 908
FORUM		-382 997	-382 997
Part personnel (012)		-169 988	-169 988
Part fonctionnement courant (011)		-213 009	-213 009
ECLAIRAGE PUBLIC 2018		-5 890	-5 890
Part fonctionnement courant (011)		-5 890	-5 890
TOTAL RETRAITEMENTS	0	-588 481	-588 481

Neutralisées de ces dépenses nouvelles liées aux évolutions de compétence et mutualisation, les dépenses 2018 de la CACP auraient donc diminué de -0,3 % sur le champ de la contractualisation, à périmètre constant.

On note en particulier que la progression des dépenses de personnel à périmètre constant a été limitée à +1 %, les effets de périmètre pesant pour près de la moitié de la progression des dépenses au chapitre 012 avant retraitement.

2.1.1. Des dépenses de personnel maîtrisées

Les charges de personnel (rémunérations et dépenses associées) se sont élevées à 29,3 M€ en 2018 pour un effectif communautaire au 31/12/2018 de 520 ETP au budget principal, hors doubles carrières, pour un nombre d'emplois ouverts de 582 ETP hors doubles carrières.

² Conformément au troisième alinéa du V de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, « les éléments susceptibles d'affecter la comparaison des dépenses réelles de fonctionnement sur plusieurs exercices, et notamment les changements de périmètre et les transferts de charges entre collectivité et établissement à fiscalité propre » doivent pouvoir être neutralisés dans l'analyse du respect des plafonds annuels de dépenses sur 2018-2020.

Si les charges de personnel ont progressé de +1,9 % (+534 k€) sur 2018 par rapport à 2017, elles intègrent les effets du transfert d'agents de trois communes à la CACP pour la création du service commun des systèmes d'information et du Forum de Vauréal au patrimoine communautaire, évaluées à +256 k€ sur 2018 dans le cadre des transferts de charges ; à périmètre constant et toutes choses égales par ailleurs, la progression des dépenses de personnel serait ainsi ramenée à +278 k€ soit +1 %.

2.1.2. Des charges de gestion courante en baisse

Les charges à caractère général (correspondant aux dépenses d'administration courante de la CACP) s'établissent à 26,2 M€, en baisse de -2,3 % par rapport à 2017.

Cette évolution doit par ailleurs être retraitée d'une hausse des dépenses au titre des différents transferts de compétences et efforts de mutualisation, évaluée à hauteur de 333 k€ dans le cadre des CLECT correspondantes.

Cet effort de gestion a porté cette année sur plusieurs postes de dépenses – charges de copropriété, honoraires d'études et de conseil, services généraux, voirie, contrats de prestations de services – tout en intégrant les effets des indexations contractuelles sur les marchés pluriannuels.

2.1.3. Une progression limitée des subventions et contributions obligatoires

Chaque année, la CACP apporte son soutien aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et s'inscrivent dans le champ des grandes orientations définies par la collectivité.

Après les efforts importants demandés aux associations bénéficiaires des subventions communautaires en 2015 et 2016, l'enveloppe consacrée aux partenaires dans différents secteurs (culturel, éducatif, sportif, économique, prévention, etc.) avait été portée à hauteur de 6,6 M€ en 2017 soit une progression de +1,8 % par rapport à 2016 à périmètre constant.

Pour 2018, le montant des subventions versées par la CACP s'établit à 7,4 M€ soit une progression de +744 k€ par rapport à 2017, qui intègre notamment :

- Une subvention d'équilibre de 463 000 € à l'EPIC Scène des musiques actuelles et amplifiées de Cergy-Pontoise (« Forum »), en lien avec la reprise de cet équipement dans le patrimoine communautaire ;
- L'imputation, à la demande du comptable, sous forme de subvention des dépenses réalisées auprès des chantiers d'insertion en matière de gestion des espaces verts, à hauteur de 139 000 €.

Retraités de ces éléments, la progression des subventions sur 2018 s'établit à +142 k€ (+2,1 %) et la progression des subventions aux associations proprement dites (compte 6574) à +173 k€ (+2,7 %).

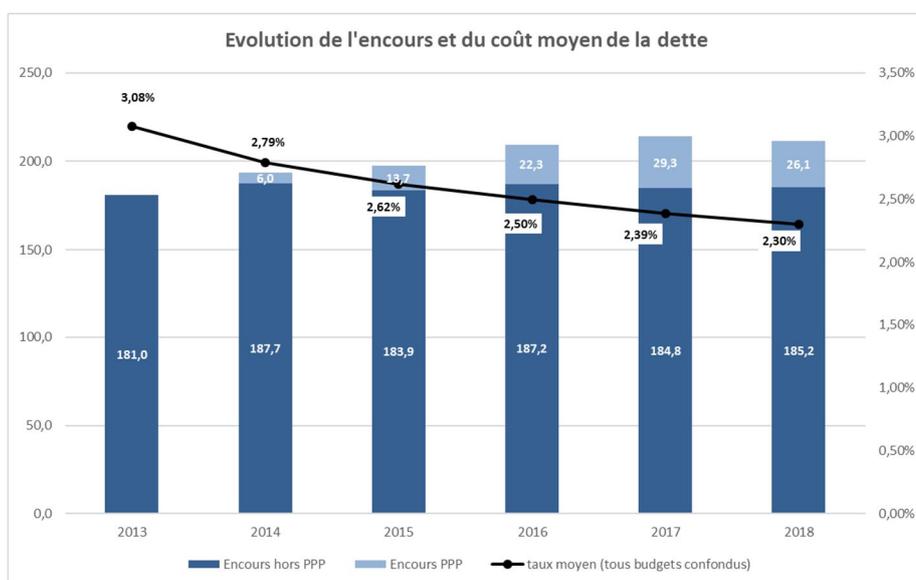
Sur 2018, la contribution statutaire de la CACP à l'île de loisirs, correspondant à la couverture de la moitié du déficit résiduel de l'exercice 2017 (à parité avec le Conseil départemental) s'établit à 733 792 €, en progression de 182 k€ par rapport à la contribution versée en 2017 (551 900 €).

2.1.4. Des frais financiers maîtrisés

Le montant des charges financières a été maîtrisé sur 2018, avec une dépense de 5,2 M€, en baisse de -2,9 % par rapport à 2017 (5,3 M€) pour un taux d'exécution de 87 % du budget ouvert ; hors frais financiers liés au PPP Eclairage public et à la DSP Aren'Ice, le montant des charges d'intérêts s'établit à 3,9 M€. Ces dépenses correspondent aux charges d'intérêts payées sur la dette courante, y compris ICNE, et sur les tirages de trésorerie.

Cette relative modération des charges financières s'explique par la baisse de l'encours de dette directe en 2017 et par la baisse tendancielle des taux d'intérêt sur le stock de dette, à mesure de la progression de la part de l'encours négociée sur la dernière période à des taux historiquement plus bas.

Le taux moyen payé par la CACP s'établit ainsi en diminution constante depuis 2010 et s'établit à 2,30 % à fin 2018, tous budgets confondus :



Cette relative modération s'explique enfin par la non-mobilisation en 2018 (hors opérations de fin de gestion) des lignes de trésorerie et revolving, compte tenu de la situation de trésorerie positive de la CACP tout au long de l'exercice.

2.2. La baisse des dépenses hors champ de la contractualisation reflète l'intégration de nouvelles compétences au niveau communautaire

2.2.1. Les attributions de compensation aux communes intègrent les effets de la mutualisation du service informatique

L'attribution de compensation (AC) est le versement effectué par la CACP à ses communes afin de leur restituer la différence entre la fiscalité et le coût net des compétences transférées.

En 2018, le montant de l'AC s'est élevé à 21 M€ contre 21,6 M€ en 2017. Cette diminution s'explique par l'effet en année pleine du transfert de compétence réalisé en cours d'année 2017 pour 3 communes (Courdimanche, Eragny et Neuville) au titre du service commun des systèmes d'information, selon les modalités proposées par la CLETC du 16 mai 2017, par le transfert du Forum de Vauréal dans le patrimoine communautaire et par la poursuite du

transfert de la gestion des points lumineux des communes à la CACP (31 points lumineux transférés en 2017).

La répartition des attributions de compensation par commune en 2018 est la suivante :

En €	AC 2017	Service commun systèmes d'information (5 mois supplémentaires)	Forum (12 mois)	Eclairage public: points lumineux transférés en 2017	AC 2018
Boisemont	95 287				95 287
Cergy	3 400 452				3 400 452
Courdimanche	1 410 072	-42 028			1 368 044
Eragny	1 732 209	-142 266			1 589 943
Jouy Le Moutier	3 703 425				3 703 425
Maurecourt	720 867			-570	720 297
Menucourt	1 234 622				1 234 622
Neuville	238 068	-15 300			222 768
Osny	1 307 625				1 307 625
Pontoise	3 982 869			-2 660	3 980 209
Puiseux Pontoise	14 076				14 076
Saint Ouen l'Aumône	645 838				645 838
Vauréal	3 138 993		-382 997	-2 660	2 753 336
TOTAL	21 624 403	-199 594	-382 997	-5 890	21 035 922

2.2.2. Le FNGIR a atteint son niveau de croisière

Le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) a été instauré par la réforme de la taxe professionnelle portant création de la contribution économique territoriale (CET) afin de prélever les collectivités qui, après passage à la CET, percevaient de ressources fiscales supérieures à celles dont elles disposaient dans leur situation antérieure pour venir abonder les budgets des collectivités étant dans la situation inverse.

Le FNGIR a atteint son niveau de croisière en 2014 et la contribution de la CACP est donc stable pour 2018 à hauteur de 4,1 M€.

II. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN PROGRESSION, EN LIEN AVEC LA MONTEE EN CHARGE DES PRINCIPALES OPERATIONS INSCRITES AU PPI 2016-2020

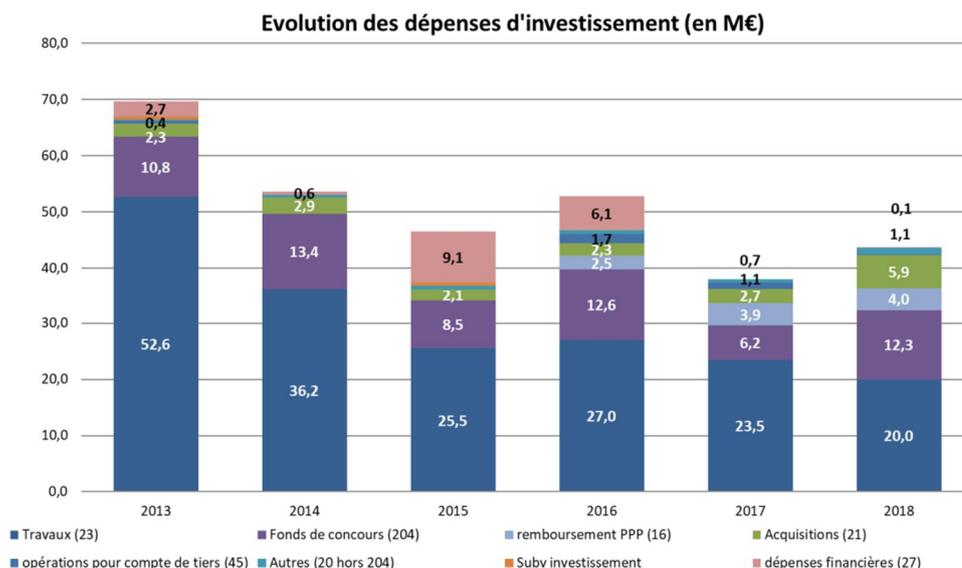
Sur 2018, la section d'investissement enregistre une progression de +9,2 M€ en dépenses et de +5,6 M€ en recettes (hors autofinancement et excédent N-1) par rapport à 2017.

1. Un taux d'exécution de 36 % du PPI 2016-2020 à fin 2018

Les dépenses d'investissement s'établissent à 63 M€ à fin 2018 et à 45,8 M€ hors remboursement de l'emprunt, soit une progression de +7,5 M€ par rapport à 2017 (38,3 M€).

	CA 2017	BT 2018	CA 2018	Tx exécution (% BT 2018)	Evol. CA2017-CA2018	
Dépenses d'investissement	53 780 610	76 179 480	63 005 943	83%	9 225 333	17,2%
Soutien aux politiques publiques (PPI)	38 007 550	58 044 674	41 197 903	71%	3 190 352	8,4%
Volet I	16 675 794	24 005 221	17 496 158	73%	820 365	-4,9%
dont dette PPP	3 923 873	4 036 500	3 829 606	95%	-94 267	-2,4%
Volet II	12 887 768	16 248 407	10 103 016	62%	-2 784 752	-21,6%
Volet III	8 443 988	17 791 046	13 598 729	76%	5 154 740	61,0%
Remboursement emprunt* (hors PPP)	15 444 620	17 784 806	17 215 796	97%	1 771 176	11,5%
Autres (régularisation FCTVA, ...)	328 440	350 000	4 592 244		4 263 804	

Ce niveau d'exécution traduit la montée en charge des grandes opérations inscrites au PPI 2016-2020 sur l'ensemble de ses volets.



(Données hors remboursement FCTVA)

Les dépenses au titre du PPI ont représenté 41,2 M€ en 2018, dont 3,8 M€ au titre du remboursement d'emprunt dans le cadre du marché de partenariat Eclairage public.

En cumulé, la réalisation du PPI à fin 2018 s'établit à 125,1 M€ soit 36 % du montant global du PPI 2016-2020 révisé au BP 2019 (347 M€) avec les niveaux d'exécution suivants par volet :

• **Volet I (Patrimoine communautaire) :**

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à 17,5 M€ pour 2018, soit une exécution cumulée sur 2016-2018 de 52,7 M€ (55 %) du montant total de l'enveloppe 2016-2020 sur ce volet (95,9 M€).

Les dépenses ont porté principalement sur 2018 sur des opérations relatives au patrimoine et bâtiments communautaires et aux opérations sur la voirie communautaire :

VOLET PPI	REGROUPEMENT des Opérations	Total PPI 2016-2020	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT 2018	Réalisé 2018	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution 2018 (% / BP)	Taux de réalisation du PPI (%)
TOTAL PPI		347 172 832	45 932 446	38 007 550	76 111 146	54 574 934	41 196 550	125 136 547	54,1%	36,0%
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE		95 862 220	18 542 630	16 675 794	23 148 686	20 535 481	17 496 158	52 714 582	75,6%	55,0%
	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	54 483 499	8 986 661	8 032 731	15 231 686	12 222 481	10 516 245	27 535 637	69,0%	50,5%
	Assainissement	5 687 870	767 075	488 583	2 247 520	1 120 520	873 223	2 128 881	38,9%	37,4%
	Autres	424 858	0	424 858	150 000	0	0	424 858	0,0%	100,0%
	Ecologie urbaine	385 410		14 410	93 000	121 000	22 155	36 565	23,8%	9,5%
	Espaces Verts	2 355 597	452 586	511 762	500 000	501 250	495 086	1 459 434	99,0%	62,0%
	Moyens généraux	6 127 388	595 625	784 084	994 366	1 671 425	1 585 456	2 965 165	159,2%	48,4%
	Patrimoine et bâtiments	18 034 450	3 151 980	2 178 397	6 582 800	5 408 393	4 916 917	10 247 294	74,7%	56,8%
	Voie / SLT	21 467 926	4 019 395	3 630 637	4 664 000	3 399 894	2 626 193	10 276 225	56,3%	47,9%
	ECLAIRAGE PUBLIC	41 378 721	9 555 969	8 643 063	7 917 000	8 313 000	6 977 932	25 176 963	88,1%	60,8%
	Eclairage public	41 378 721	9 555 969	8 643 063	7 917 000	8 313 000	6 977 932	25 176 963	88,1%	60,8%

• **Volet II (investissement communautaire) :**

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à 10,1 M€ pour 2018, soit une exécution cumulée sur 2016-2018 de 40,3 M€ (30,7 %) du montant total de l'enveloppe 2016-2020 sur ce volet (131,2 M€).

VOLET PPI	REGROUPEMENT des Opérations	Libellé Opération	Total PPI 2016-2020	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT 2018	Réalisé 2018	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution 2018 (% / BP)	Taux de réalisation du PPI (%)
TOTAL PPI			347 172 832	45 932 446	38 007 550	76 111 146	54 574 934	41 197 903	125 137 899	54,1%	36,0%
VOLET II - INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE			131 166 353	17 260 785	12 887 768	23 267 055	16 248 407	10 103 016	40 251 569	43,4%	30,7%
		TRANSPORTS ET STATIONNEMENT	24 096 035	7 608 192	2 415 143	3 534 000	1 656 000	673 452	10 696 787	19,1%	44,4%
		ESPACES PUBLICS	13 436 507	420 271	696 619	5 686 717	3 063 717	1 305 129	2 422 019	23,0%	18,0%
		EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AGGLO	31 554 012	2 301 170	2 235 973	3 800 900	2 536 803	1 978 298	6 515 441	52,1%	20,6%
		DEVELOPPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	33 871 520	892 904	1 869 019	2 375 000	1 808 000	1 534 261	4 296 184	64,6%	12,7%
		AUTRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS DE DEVELOPPEMENT	28 208 280	6 038 249	5 671 014	7 870 438	7 183 887	4 611 875	16 321 138	58,6%	57,9%

Les principales opérations ayant donné lieu à mandat en 2018 concernent :

- Transports et stationnement (0,7 M€ mandatés en 2018) : opérations du Pôle Axe Majeur (0,4 M€) et Parking Gare préfecture (0,2 M€) ;
- Equipements culturels et sportifs (2 M€) : Complexe des Maradas (0,7 M€), Forum (0,4 M€), Théâtre 95 (0,4 M€) ;
- Développement économique (1,5 M€) : ITESCIA (0,4 M€), Campus Grand Centre (0,5 M€), parcs d'activités économiques (0,5 M€) ;
- Espaces publics (1,3 M€) : requalification du mail des Cerclades / rue des galeries (1,1 M€) ;
- Accompagnement des autres projets de développement (4,6 M€) : opérations au titre du PLH (2,5 M€), du développement du réseau de chaleur (1,83 M€), acquisitions foncières (1,2 M€).

• **Volet III (accompagnement des communes) :**

Le niveau d'exécution sur ce volet s'établit à 13,6 M€ pour 2018, soit une exécution cumulée sur 2016-2018 de 32,2 M€ (26,8 %) du montant total de l'enveloppe 2016-2020 sur ce volet (120,1 M€).

VOLET PPI	REGROUPEMENT des Opérations	Total PPI 2016-2020	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT 2018	Réalisé 2018	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution 2018 (% / BP)	Taux de réalisation du PPI (%)
TOTAL PPI		347 172 832	45 932 446	38 007 550	76 111 146	54 574 934	41 196 550	125 136 547	54,1%	36,0%
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNI		120 144 259	10 129 032	8 443 988	29 695 405	17 791 046	13 598 729	32 171 748	45,8%	26,8%
	ACCUEIL PETITE ENFANCE	9 733 317	1 038 784	255 533	1 264 000	1 056 500	990 472	2 284 789	78,4%	23,5%
	GROUPES SCOLAIRES	62 814 022	1 648 689	5 345 216	12 249 500	8 382 090	6 444 020	13 437 925	52,6%	21,4%
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	21 101 353	2 431 985	1 021 437	9 780 265	3 852 265	3 048 300	6 501 722	31,2%	30,8%
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	18 763 002	590 000	31 162	5 181 640	3 382 640	2 392 208	3 013 370	46,2%	16,1%
	CONTRATS DE TERRITOIRE	7 732 564	4 419 573	1 790 640	1 220 000	1 117 551	723 729	6 933 942	59,3%	89,7%

Les principales opérations ayant donné lieu à mandat en 2018 concernent :

- Groupes scolaires (6,4 M€ mandatés) : GS Hauts de Cergy 2 (2,3 M€) ; GS des Linandes "Doux Epis" (0,7 M€) ; Ecole et réfectoire de Neuville (0,7 M€) ;
- Accueil Petite enfance (0,9 M€ mandatés) : crèche des Closbilles (0,6 M€) ; crèche Hirsch 3 (0,3 M€) ;
- Equipements culturels et sportifs des communes (3 M€ mandatés) : Vestiaires du pôle foot de Jouy-le-Moutier (1,2 M€) ; réhabilitation des équipements sportifs de Pontoise (0,4 M€) ; extension du gymnase de Pontoise (0,3 M€) ; MELC de Courdimanche (0,3 M€) ;
- Autres équipements communaux (2,4 M€) : Parking du centre-ville de Pontoise (1 M€) ; accès à l'école du Noyer (0,4 M€) et extension du parking de Jouy-le-Moutier (0,3 M€).

2. Des recettes d'investissement en progression

En 2018, les recettes réelles d'investissement de la CACP se sont élevées à 29,3 M€, en hausse de +5,6 M€ par rapport à 2017. Cette progression s'explique par la progression du volume des dépenses d'investissement au titre du PPI – les concours externes étant fortement corrélés au rythme d'exécution des opérations.

A montant d'autofinancement quasiment stable par rapport à 2017, et après prise en compte des excédents 2017, la progression des dépenses d'investissement a conduit à la mobilisation d'un emprunt de clôture de 17,7 M€ sur l'exercice 2018.

	CA 2017	BT 2018	CA 2018	Tx exécution (% BT 2018)	Evol. CA2017-CA2018	
Recettes d'investissement (hors épargne brute)	23 751 074	42 188 420	29 327 445	70%	5 576 371	23,5%
Subventions	3 973 242	7 884 699	5 368 180	68%	1 394 938	35,1%
FCTVA	4 328 478	9 042 557	2 961 017	33%	-1 367 461	-31,6%
Emprunt*	13 000 000	22 129 687	17 700 000	80%	4 700 000	36,2%
Autres (op. cpte de tiers, produits de cession...)	2 449 354	3 131 476	3 298 248	105%	848 895	34,7%

Ces recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- 5,4 M€ de subventions et fonds de concours de la part des partenaires de la CACP, répartis comme suit :

Etat	2,2 M€
Région	0,5 M€
Département	0,5 M€
Communes CACP	1,1 M€
Autres (fonds de concours ZAC, STIF...)	1,2 M€

- 3 M€ du FCTVA :

Le Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement, la TVA réglée par les collectivités locales. Le dispositif repose sur un système de déclaration des dépenses réelles d'investissement. L'attribution de la dotation n'est pas automatique. Elle se fonde sur le renseignement précis des états déclaratifs et sur la présentation de pièces justificatives permettant d'apprécier l'éligibilité des dépenses.

Pour la CACP, les dépenses déclarées et jugées éligibles par les services de l'Etat ont généré un produit de 3 M€.

- 17,7 M€ d'emprunt de clôture :

Pour financer ses investissements, en 2018, la CACP a mobilisé 17,7 M€ pour clôturer l'exécution de son budget principal.

L'enveloppe ainsi mobilisée correspond à quatre prêts :

- o un premier emprunt de 5,7 M€ correspondant au solde d'un emprunt total de 8,7 M€ contracté auprès de Crédit Agricole (CA) le 22 décembre 2017, avec une phase de mobilisation jusqu'au 1^{er} juin 2018, d'une durée de 20 ans à taux fixe de 1,52 % ;
- o un second emprunt de 5 M€ contracté à la même date auprès du même établissement sur 20 ans au taux fixe de 1,53 % ;
- o un emprunt de 5 M€ contracté à la même date auprès de la Banque postale sur 20 ans au taux fixe de 1,64 % ;
- o enfin, la mobilisation partielle à hauteur de 2 M€ d'un emprunt total de 5 M€ contracté le 10 décembre 2018 auprès de la Caisse d'épargne pour une durée de 20 ans et un taux fixe de 1,41 %.

Ces contrats ont été réalisés avec des tableaux d'amortissement à la carte pour réduire la charge d'amortissement sur les années de pics obligatoires.

Par ailleurs, la CACP n'a pu cristalliser en 2018 la cinquième et dernière tranche de son PPP Eclairage public pour un montant de 11,245 M€ (d'une durée initialement prévue de 13 ans), n'ayant pu réceptionner les travaux de reconstruction initiale correspondant à cette tranche. Le montant de l'encours au titre du PPP a donc été ramené fin 2018 de 29,3 M€ à 26,1 M€ mais sera majoré de la réception de la 5^e tranche courant 2019.

- 3,3 M€ d'autres recettes (remboursement aménagement, avances, fonds de concours etc...).

III. Des ratios financiers conformes au Pacte financier et fiscal

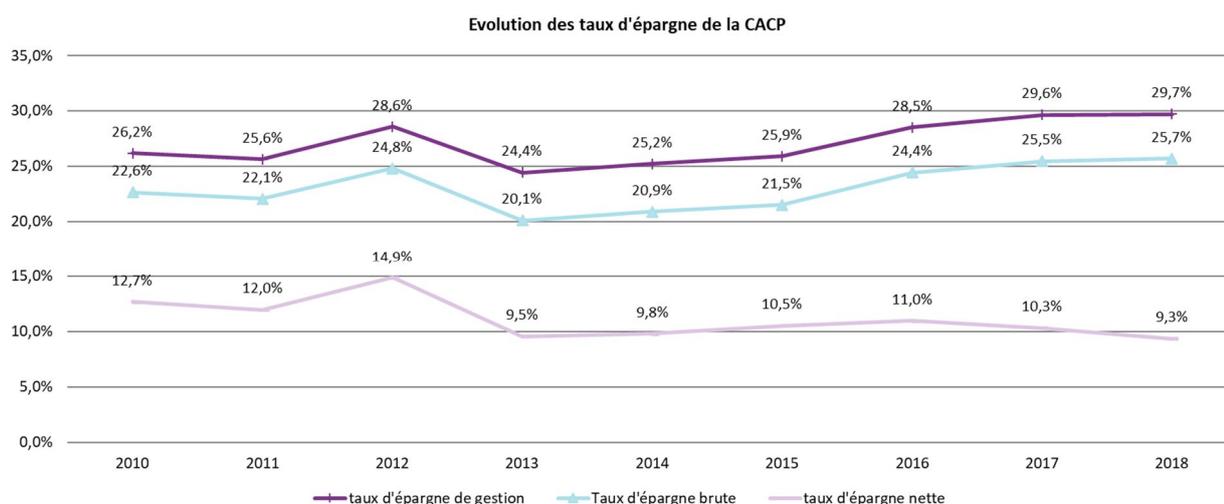
1. Le maintien d'un niveau d'épargne à haut niveau

Le dynamisme des recettes (notamment fiscales), conjugué à la poursuite des efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement, a permis à la CACP de maintenir sur l'exercice une capacité d'autofinancement pour ses investissements à haut niveau, dans la lignée des montants atteints en 2017.

En particulier, l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 33,1 M€ à fin 2018, soit un taux d'épargne brute de 25,7 % (après le point haut historique de 25,5 % de 2017) ; hors éléments exceptionnels, l'épargne brute s'établit à 31,5 M€ pour un taux de 24,8 % contre 28,8 M€ et 23,2 % en 2017.

Ce niveau d'épargne se compare très favorablement par rapport à celui des agglomérations de population et potentiel fiscal similaire (proche de 12,8 % en 2016) et à celui des ex-SAN (15,1 % à fin 2016).

L'épargne nette, qui mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette, s'établit à 12 M€ soit un taux de 9,3 % en intégrant les remboursements au titre du PPP ; à épargne brute en progression, la diminution du taux d'épargne nette s'explique par la progression des remboursements des annuités d'emprunt en 2018, à hauteur de 17,2 M€ contre 15,4 M€ en 2017.

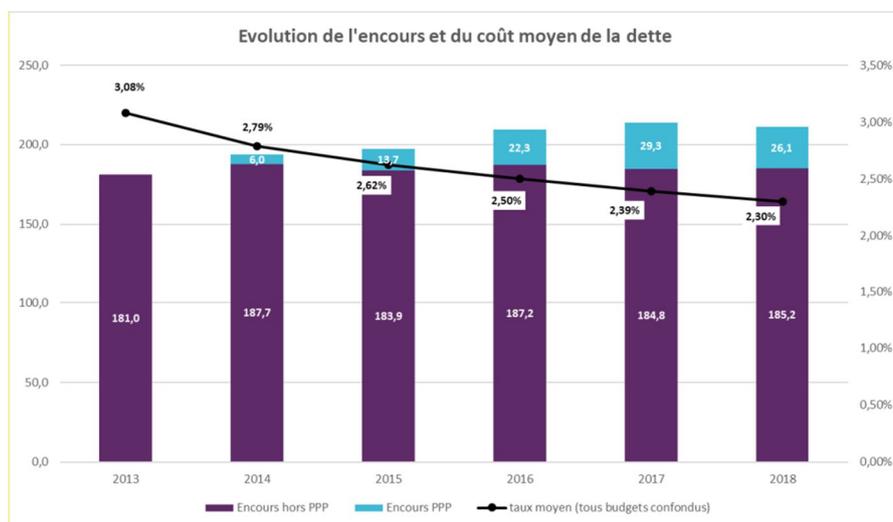


2. Un encours de dette stabilisé à hauteur de 211 M€ à fin 2018

Compte tenu du maintien à haut niveau de l'épargne de fonctionnement, d'une part, et du report d'excédent 2017 à haut niveau (3 M€), le recours à l'emprunt a pu être limité sur l'exercice 2018 à 17,7 M€ hors PPP. L'encours de dette directe au budget principal s'établit ainsi à 185 M€ à fin 2018 soit une progression de +0,4 M€ sur l'exercice.

Compte tenu du report de la livraison de la tranche 5 de la phase de reconstruction initiale, l'encours PPP s'établit à 26,1 M€ à fin 2018.

Au total, l'encours au budget principal s'établit à 211 M€ au 31/12/2018 (soit -2,7 M€ par rapport à fin 2017) pour un coût moyen de la dette historiquement bas, à hauteur de 2,30 % (2,39 % en 2017).



La capacité de désendettement est stable à 6,4 ans y compris PPP et le taux d'endettement s'établit à 164 %.

Les éléments présentés en annexe au rapport présentent la répartition de l'encours au 31 décembre 2018 par catégorie de prêteur, par structure de taux et le profil d'amortissement.

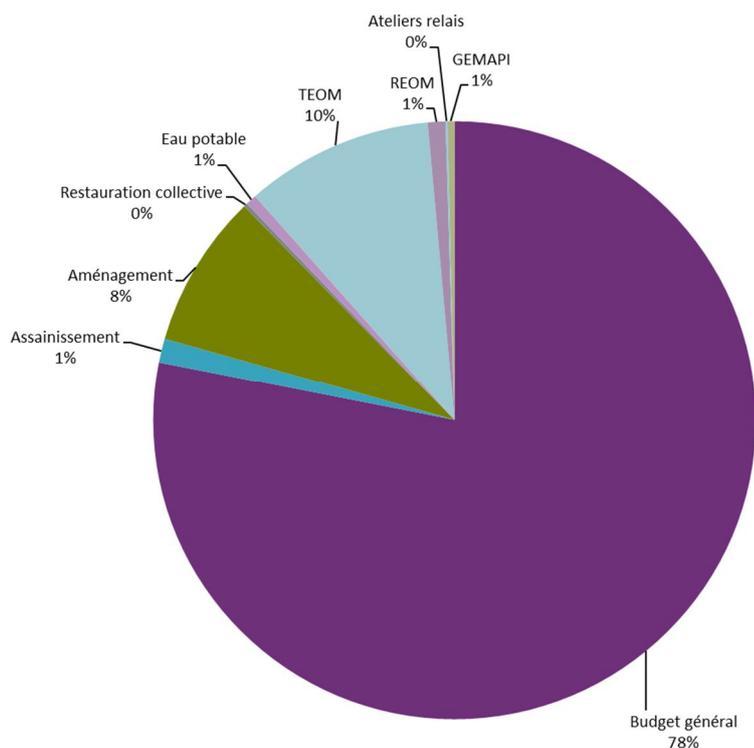
ANNEXES

ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CONSOLIDE

Le budget consolidé (budget principal et 8 budgets annexes) de la CACP s'élève à 302,8 M€ en dépenses et à 325,8 M€ en recettes sur 2018, soit un excédent global à la clôture de 22,6 M€. Hors écritures d'ordre, le budget consolidé s'établit à 239 M€ en dépenses et à 262 M€ en recettes.

Les dépenses du budget consolidé sont en progression globale de +9 % par rapport à 2017 (hors opérations d'ordre), essentiellement du fait des opérations d'ordre opérées en 2018 sur le budget annexe Aménagement. Cette évolution intègre également la création d'un nouveau budget annexe GEMAPI dédié au suivi de la compétence nouvelle exercée par la CACP depuis le 1^{er} janvier 2018. La part relative des dépenses du budget principal dans le total des dépenses s'établit à 78 %.

BUDGET CONSOLIDE	TOTAL dépenses 2017	%	TOTAL dépenses 2018	%
Budget général	184 577 874	83,96%	186 901 252	78,11%
Assainissement	2 295 781	1,04%	3 106 769	1,30%
Aménagement	7 590 122	3,45%	19 842 221	8,29%
Restauration collective	456 889	0,21%	481 061	0,20%
Eau potable	1 491 134	0,68%	1 402 797	0,59%
TEOM	21 079 864	9,59%	24 132 484	10,09%
REOM	2 167 839	0,99%	2 281 202	0,95%
Ateliers relais	179 658	0,08%	210 002	0,09%
GEMAPI	-	0,00%	915 748	0,38%
TOTAL	219 839 162	100,00%	239 273 536	100,00%



Compte administratif 2018 - Budget consolidé (hors mouvements d'ordre)

	2017		2018		CA 2018 / 2017 (en %)
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget général	184 577 874	187 618 976	186 901 252	189 338 805	1,3%
Fonctionnement	95 337 644	128 408 281	95 671 856	131 787 907	
Investissement	89 240 230	59 210 695	91 229 396	57 550 898	
Excédent		3 041 102		2 437 554	
Assainissement	2 295 781	5 680 700	3 106 769	5 819 772	35,3%
Fonctionnement	1 568 625	3 121 012	1 523 561	2 915 996	
Investissement	727 156	2 559 689	1 583 208	2 903 776	
Excédent		3 384 919		2 713 002	
Aménagement	7 590 122	13 178 261	19 842 221	31 835 366	161,4%
Fonctionnement	187 730	8 443 100	2 235 340	16 838 457	
Investissement	7 402 393	4 735 161	17 606 881	14 996 909	
Excédent		5 588 138		11 993 145	
Eau potable	1 491 134	2 695 885	1 402 797	2 757 506	-5,9%
Fonctionnement	368 634	1 996 725	442 625	2 341 551	
Investissement	1 122 500	699 160	960 173	415 955	
Excédent		1 204 751		1 354 708	
TEOM	21 079 864	24 704 787	24 132 484	27 259 056	14,5%
Fonctionnement	20 390 208	24 285 820	22 777 764	26 680 498	
Investissement	689 656	418 967	1 354 720	578 558	
Excédent		3 624 923		3 126 572	
REOM	2 167 839	2 222 589	2 281 202	2 333 135	5,2%
Fonctionnement	2 124 831	2 175 627	2 250 452	2 304 173	
Investissement	43 007	46 962	30 750	28 963	
Excédent		54 750		51 933	
Ateliers relais	179 658	226 422	210 002	249 118	16,9%
Fonctionnement	45 781	200 037	63 104	157 336	
Investissement	133 877	26 385	146 898	91 781	
Excédent		46 763		39 116	
Restauration collective	456 889	467 609	481 061	510 927	5,3%
Fonctionnement	447 171	466 857	455 978	500 613	
Investissement	9 718	753	25 083	10 314	
Excédent		10 720		29 866	
GEMAPI	-	-	915 748	1 443 484	
Fonctionnement			873 767	1 442 993	
Investissement			41 981	491	
Excédent		-		527 736	
Budget consolidé	219 839 162	236 795 229	239 273 536	261 547 168	8,8%
Fonctionnement	120 470 624	169 097 458	126 294 446	184 969 522	
Investissement	99 368 538	67 697 770	112 979 090	76 577 646	
Excédent		16 956 067		21 745 895	

Le budget annexe Assainissement

Budget Assainissement		2017		2018		Evol° 2017-2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	1 568 625	3 121 011	1 523 561	2 915 996	
	Ordre	868 792		870 300		
Investissement	Réel	727 156	2 559 689	1 583 208	2 903 776	
	Ordre		868 792		870 300	
	Total	3 164 573	6 549 492	3 977 069	6 690 072	25,67%
Excédent			3 384 919		2 713 002	-19,85%

En 2018, les dépenses réelles du budget annexe Assainissement se sont élevées à 3,1 M€ (contre 2,3 M€ en 2017) pour un excédent de 2,7 M€, en baisse par rapport à 2017.

Cet excédent permet à la CACP de financer les investissements futurs ainsi que les dépenses restant à sa charge tout en maintenant un niveau de redevance stable (0,16 €).

En dépenses de fonctionnement, 1 524 k€ ont été mandatés en 2018 dont 705 k€ de dépenses relatives à l'exploitation des ouvrages en régie et 708 k€ de frais de structure (frais de personnel et frais généraux).

En recettes de fonctionnement, le montant de la redevance perçue sur les usagers de Cergy-Pontoise s'établit à 1 597 k€ et la redevance transport appliquée aux collectivités hors Agglomération à 370 k€. Le solde des recettes de fonctionnement correspond principalement au remboursement par le budget principal d'une quote-part des dépenses de personnel assurées par le budget annexe Assainissement (152 k€).

En dépenses d'investissement, 158 k€ ont été mandatés pour la réhabilitation sans tranchée du réseau d'eaux usées Parc des Larris à Pontoise, 370 k€ pour l'acquisition d'un poids lourd pour le ramassage des refus de dégrillage des postes d'eaux usées et 466 k€ pour la réhabilitation du dégrilleur situé en amont du siphon de Neuville à Jouy-le-Moutier.

Les recettes d'investissement correspondent principalement à l'encaissement des soldes des subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie relatives aux travaux du poste de l'Hermitage pour 45 k€ et aux recettes de FCTVA pour 157 k€.

Le budget annexe Aménagement

Budget Aménagement		2017		2018		Evol° 2017-2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	187 730	8 443 100	2 235 340	16 838 457	
	Ordre	14 993 633	7 174 044	32 610 269	18 676 352	
Investissement	Réel	7 402 393	4 735 161	17 606 881	14 996 909	
	Ordre	7 401 622	15 221 211	18 894 980	32 828 897	
	Total	29 985 377	35 573 515	71 347 470	83 340 615	137,94%
Excédent			5 588 138		11 993 145	114,62%

En 2018, les dépenses réelles du budget annexe aménagement ont été de 19,84 M€ (contre 7,59 M€ en 2017) pour un excédent de 11,993 M€ en hausse par rapport à 2017 mais qui ne reflète que le solde des écritures inscrites sur ce budget pour l'exercice 2018 (cf. infra), le bilan financier des opérations d'aménagement devant s'apprécier à terminaison des opérations.

En fonctionnement, en dépense, on note que 457,6 K€ de taxes foncières ont été mandatées.

Les opérations suivies en régie comme la ZAC Neuville 2 et l'accompagnement des trois Fontaines sur la ZAC Grand Centre ont donné lieu à 776 k€ de travaux réalisés pour la première et 643 K€ pour la seconde.

En recettes, la CACP a cédé du foncier pour 10 M€ sur la ZAC Grand centre avec les parkings des 3 Fontaines à Hammerson, pour 5,2 M€ sur la ZAC Neuville 2 à ASWO, 234 K€ sur val de Glatigny et enfin 1,4 M€ à CPA pour la ZAC Chaussée Puiseux.

Une avance sur boni a été appelée pour la ZAC du Plateau d'Eragny concédée à CPA.

En investissement, en dépenses ont été réalisés 775 K€ de participations aux équipements dans le cadre des concessions de Linandes N, Bois d'Aton et Neuville Université.

La CACP a acté un paiement échelonné pour la cession des parkings des 3 Fontaines et à ASWO, et remboursé 850 K€ d'avance au budget principal.

En recette, on constate le paiement échelonné 2018 des parkings des 3 Fontaines pour 7 M€, 2,4 M€ pour ASWO et 428 K€ de FCTVA.

Le budget annexe Eau potable

Budget Eau potable		2017		2018		Evol° 2017-2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	368 634	1 996 725	442 625	2 341 551	
	Ordre	10 540		10 540	0	
Investissement	Réel	1 122 500	699 160	960 173	415 955	
	Ordre	6 695	17 235	3 154	13 694	
Total		1 508 369	2 713 120	1 416 492	2 771 200	-6,09%
Excédent			1 204 751		1 354 708	12,45%

Les dépenses réelles du budget Eau potable se sont élevées à 1,4 M€ en 2018, en baisse de 5,92 % par rapport à 2017, pour un excédent de 1,36 M€, en hausse par rapport à 2017. L'excédent ainsi constaté permettra à la CACP de financer les investissements futurs ainsi que les dépenses restant à sa charge en maintenant un niveau de redevance stable (0,07 €).

En fonctionnement, les recettes, d'un montant de 2,34 M€, correspondent principalement au montant de la redevance Eau pour 730 k€ et des redevances contractuelles reversées par CYO pour 318 K€. Les dépenses réelles de fonctionnement (0,44 M€) correspondent principalement aux dépenses de personnel relevant de ce budget annexe (0,32 M€).

Le budget annexe TEOM

Budget Déchets TEOM		2017		2018		Evol° 2017-2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	20 390 208	24 285 820	22 777 764	26 680 498	
	Ordre	10 197		43 780		
Investissement	Réel	689 656	418 967	1 354 720	578 558	
	Ordre		10 197		43 780	
Total		21 090 061	24 714 984	24 176 264	27 302 836	14,63%
Excédent			3 624 923		3 126 572	-13,75%

Le budget annexe TEOM couvre les dépenses et les recettes afférentes à la collecte et au traitement des déchets sur les 12 communes du territoire ayant mis en place cette fiscalité avant la reprise de cette compétence par la CACP.

En 2018, les dépenses réelles du budget Déchets TEOM se sont élevées à 24,132 M€ (contre 21,080 M€ en 2017).

En fonctionnement :

- En dépenses, on constate 491 k€ de dépenses pour les opérations de pré-collecte, 10 632 k€ pour les opérations de collecte et 9 233 k€ pour les opérations de traitement des déchets.
- En recettes, le produit de la TEOM perçue en 2018 s'établit à 19 912 k€.

En investissement :

- En dépenses, on constate 904 k€ d'achats de contenants, 43 k€ pour une enquête de conteneurisation et 31 k€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au diagnostic des dépôts sauvages et à la définition d'un plan d'actions sur le territoire.
- En recettes, le FCTVA perçu sur ce budget annexe s'établit à 181 k€, le solde de la subvention régionale relative à la reconstruction – amélioration du centre de tri à 122 K€ et 16 K€ ont été perçus au titre de la subvention régionale relative au diagnostic des dépôts sauvages et à la définition d'un plan d'actions sur le territoire

Le résultat global à la clôture 2018 s'établit à 3,1 M€, en baisse de -0,5 M€ par rapport au résultat à fin 2017 qui intégrait les effets de décalage calendaire de dépenses prévues initialement pour 2017 et qui ont été honorées en 2018. Il intègre également 0,5 M€ de rôles supplémentaires de TEOM notifiés par les services fiscaux en fin d'année, rendant impossible un ajustement des dépenses ou une diminution de taux d'imposition.

Ce résultat permettra d'absorber les dépenses nouvelles liées aux premières années d'exercice de la compétence par la CACP (investissements de conteneurisation, niveau de service attendu par les communes, etc.).

Le budget annexe REOM

Budget Déchets REOM		2017		2018		Evol° 2017-2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	2 124 831	2 175 627	2 250 452	2 304 176	
	Ordre	1 878		3 668		
Investissement	Réel	43 007	46 961	30 750	28 963	
	Ordre		1 878		3 668	
Total		2 169 716	2 224 466	2 284 870	2 336 807	5,31%
Excédent			54 750		51 937	-5,14%

Ce budget regroupe les dépenses afférentes à la collecte et au traitement des déchets sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône sur laquelle s'applique une redevance pour enlèvement des ordures ménagères.

En 2018, les dépenses réelles sur ce budget se sont élevées à 2 281 k€ (contre 2 168 k€ en 2017) pour un excédent de 52 k€.

En recettes de fonctionnement, le produit de la REOM perçue est de 2 089 k€, en progression par rapport à 2017 (1 990 k€) en lien avec le déploiement de nouvelles solutions de paiement par les redevables (paiement en ligne, TIPI) et sans modification de la grille tarifaire par rapport à 2017.

Compte tenu de la couverture de la progression des charges par la progression des recettes, le résultat à la clôture est globalement stable à 0,05 M€.

Le budget annexe Ateliers relais

Budget Ateliers relais		2017		2018		Evol° 2017-2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	45 781	200 037	63 104	157 336	
	Ordre	52 978	31 709	52 978	31 709	
Investissement	Réel	133 877	26 385	146 898	91 781	
	Ordre	31 709	52 978	31 709	52 978	
Total		264 345	311 109	294 689	333 805	11,48%
Excédent			46 763		39 116	-16,35%

En 2018, les dépenses réelles du budget Ateliers relais ont été de 210 k€ (contre 179 k€ en 2017) et les recettes réelles de 249 k€ (contre 226 k€ en 2017), pour un excédent de 39 k€ à la clôture.

L'entreprise Premium PLV Packaging est partie au terme de son bail.

En 2018, le remboursement de l'avance du budget général s'est élevé à 39 k€ contre 101 k€ en 2017.

Le budget annexe Restauration

Budget Restauration		2017		2018		Evol° 2017-2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel	447 171	466 857	454 630	500 613	
	Ordre	0	0		1 349	
Investissement	Réel	9 718	753	25 083	8 966	
	Ordre	0	0	1 349		
Total		456 889	467 609	481 061	510 927	5,29%
Excédent			10 720		29 866	178,60%

En 2018, les dépenses du budget annexe Restauration se sont élevées à 481 k€ (contre 456 k€ en 2017) dont 227 k€ de dépenses de personnel (chapitre 012), contre 216 k€ en 2017, et 25 k€ de dépenses d'investissement (dont 16 k€ pour le renouvellement de matériels).

Les recettes du budget annexe pour 2018 s'établissent à 511 k€ (contre 468 k€ en 2017), les recettes directes des repas servis baissant de -10 k€ par rapport à l'année passée.

La subvention d'équilibre a été arrêtée à 390 k€ (contre 340 k€ en 2017) pour un excédent de 30 k€ à la clôture.

Le budget annexe GEMAPI

Budget GEMAPI				à compter du 27 mars 2018		Evol° 2017-2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Réel			873 767	1 442 993	
	Ordre					
Investissement	Réel			41 981	491	
	Ordre					
Total		0	0	915 748	1 443 484	
Excédent			0		527 736	

Ce budget annexe a été créé en 2018 dans le cadre de la reprise par la CACP de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Les recettes perçues sur ce budget correspondent principalement au produit de la taxe GEMAPI (1 443 k€) et les dépenses aux contributions versées par la CACP à l'Entente Aisne Oise et aux syndicats SMBO et SIAVV (pour un total de 743 k€).

LEXIQUE

Capacité de désendettement : Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si l'on y consacrait la totalité de la capacité d'autofinancement.

Coefficient d'intégration fiscale : Le Coefficient d'intégration fiscale (CIF) représente la part des ressources fiscales du territoire reçues par l'EPCI.

Durée de vie moyenne : Durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Epargne nette : Epargne brute diminuée du remboursement en capital des emprunts (i.e. autofinancement dégagé pour le financement de l'investissement)

Fonds de concours : Participations à des dépenses d'investissement des communes qui sont imputées sur la section de fonctionnement sur l'exercice 2005. A compter de 2006 (M14 modifiée), les fonds de concours seront imputés en investissement.

Rattachements : Dépenses de fonctionnement qui ont été réalisées sur l'exercice N mais qui n'ont pas fait l'objet d'un paiement sur l'exercice (retard de facturation). Ces dépenses sont imputées sur l'exercice année N.

Résultat global de clôture : Excédent des recettes de l'exercice de l'année N sur les dépenses de l'exercice, cumulé au résultat antérieur reporté et au solde des restes à réaliser.

Revolving (emprunt) : Emprunt permettant une souplesse de gestion et se caractérisant sur l'exercice par une égalité entre les recettes et les dépenses.

Taux d'endettement : Encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

EXECUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020

VOLET PPI	REGROUPEMENT des Opérations	Libellé Opération	Total PPI 2016-2020	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT 2018	Réalisé 2018	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution 2018 (% / BP)	Taux de réalisation du PPI (%)		
TOTAL PPI			347 172 832	45 932 446	38 007 550	76 111 946	54 574 934	41 197 903	125 137 899	54,1%	36,0%		
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			95 862 220	18 542 630	16 675 794	23 148 686	20 535 481	17 496 158	52 714 582	75,6%	55,0%		
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			54 483 499	8 986 661	8 032 731	15 231 686	12 222 481	10 516 245	27 535 637	69,0%	50,5%		
Assainissement		AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE REJETS	263 232	12 540	0	220 000	0	0	12 540	0,0%	4,8%		
		EAUX PLUVIALES - MISE EN CONFORMITÉ BRANCHEMENT	75 000	0	0	37 000	23 000	0	0	0,0%	0,0%		
		PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	2 869 234	319 386	29 328	1300 520	485 520	345 213	693 927	26,5%	24,2%		
		REHABILITATION BASSINS ET RESEAUX	1599 193	262 430	400 263	150 000	206 500	158 596	821289	105,7%	51,4%		
		RESEAUX UNITAIRES - REVERSEMENT AU SIARP	666 055	103 211	30 844	490 000	352 000	351941	485 996	71,8%	73,0%		
		SECURISATION DES OUVRAGES	215 656	69 507	28 148	50 000	53 500	17 473	15 229	34,9%	53,5%		
Assainissement			5 687 870	767 075	488 583	2 247 520	1 120 520	873 223	2 128 881	38,9%	37,4%		
Autres		SERVITUDE CHEMIN DUPUIS	0	0	0	50 000	0	0	0	0,0%	#DIV/0!		
		VIABILISATION - TERRAIN DE MIGRANTS	424 858	0	424 858	0	0	0	424 858	100,0%	100,0%		
Autres			424 858	0	424 858	150 000	0	0	424 858	0,0%	100,0%		
Ecologie urbaine		MATERIEL PROPRIETE	385 410	0	14 410	93 000	121 000	22 655	36 565	23,8%	9,5%		
Ecologie urbaine			385 410	0	14 410	93 000	121 000	22 155	36 565	23,8%	9,5%		
Espaces Verts		REHABILITATION DES ESPACES BOISES	179 192	89 691	23 901	50 000	15 600	15 568	129 610	31,1%	72,1%		
		REHABILITATION DES ESPACES VERTS	1683 770	215 750	374 354	370 000	422 666	421083	1011 817	10,8%	60,1%		
		REHABILITATION DES SITES MAJEURS	492 635	147 144	113 507	80 000	62 984	58 436	319 087	73,0%	64,8%		
Espaces Verts			2 355 597	452 586	511 762	500 000	501 250	495 086	1 459 434	99,0%	62,0%		
Moyens généraux		ATELIERS MECANIQUES	108 065	0	25 023	25 000	33 042	32 648	57 671	10,6%	53,4%		
		MARCHES PUBLICS	205 320	32 400	25 920	36 000	76 000	74 023	132 343	205,6%	64,5%		
		PROJETS INFORMATIQUES	5 044 602	518 907	733 111	798 366	1249 300	1218 307	2 470 356	152,6%	49,0%		
		VEHICULES LEGERS	769 400	44 317	0	195 000	313 083	257 693	302 010	100,9%	39,3%		
Moyens généraux			6 127 388	595 625	784 084	994 366	1 671 425	1 585 456	2 965 165	159,2%	48,4%		
Patrimoine et bâtiments			18 034 450	3 151 980	2 178 397	6 582 800	5 408 393	4 916 917	10 247 294	74,7%	56,8%		
Patrimoine et bâtiments		ACCESSIBILITE PBS	843 496	372 037	104 658	400 000	326 800	291 241	767 937	72,8%	91,0%		
		ACQUISITIONS PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	5 457 023	385 000	180 180	4 495 000	2 848 963	2 631 993	3 197 173	58,6%	58,6%		
		AIRE DU NIGLO	52 095	51 595	0	0	500	0	51 595	99,0%	99,0%		
		AMENAGEMENT DE LOCAUX	695 761	137 534	101 367	347 790	269 110	260 765	499 665	75,0%	71,8%		
		ASCCA	1590 307	430 411	235 896	300 000	424 000	413 228	1079 535	137,7%	67,9%		
		ASL AUTRES TRAVAUX	389 980	12 800	6 680	0	362 500	361 883	381 363	97,8%	97,8%		
		CENTRE ADM ET VERGER	1141 399	411 511	214 148	71 250	133 592	156 366	782 025	219,5%	68,5%		
		CENTRE TECHNIQUE	1449 480	25 862	302 938	5 700	139 219	98 474	427 274	1727,6%	29,5%		
		CIMETIERE	315 926	82 037	58 589	0	32 300	26 450	167 076	100,0%	52,9%		
		GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	
		MATERIEL MOBILIER DE BUREAU	621 712	49 244	59 649	72 800	160 020	136 050	344 943	106,9%	55,5%		
		M GEN	350 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	
		OEUVRE D'ART	146 410	0	0	0	11 140	108 661	108 661	100,0%	74,2%		
		REHABILITATION HOTEL D AGGLO	246 304	56 258	88 646	100 000	1400	1371	162 275	14%	59,4%		
		REHABILITATION PARKINGS	119 571	10 349	67 498	80 000	42 110	21 007	98 554	117,7%	54,3%		
		REHAB THEATRE DES LOUVRAIS ET ARTS	138 518	21 461	33 409	24 550	42 200	11 729	66 599	47,8%	48,1%		
		RÉNOVATION ANCIENNE PATINOIRE	2 990	2 990	0	0	0	0	2 990	100,0%	100,0%		
		RENOVATION BEI	223 957	114 181	16 940	5 000	12 000	6 945	215 303	138,9%	96,1%		
		RENOVATION CRR	244 438	47 317	85 304	101 450	31 450	21 450	154 072	21%	63,0%		
		RENOVATION PISCINES	1347 997	569 118	381 531	339 000	289 149	283 620	1234 269	83,7%	91,6%		
		RENOVATION POLE DES MARADAS	300 487	212 447	36 460	9 250	49 210	36 774	285 681	397,6%	86,4%		
		RENOVATION THEATRE 95	83 193	7 791	1002	15 010	49 742	46 552	55 345	290,8%	66,5%		
		THEATRE 95 EXTENSION	5 358	2 640	0	5 000	2 718	2 358	4 998	15,7%	93,3%		
		THEATRE DE L USINE QUITUS	2 279	2 279	0	0	0	0	2 279	100,0%	100,0%		
		VERGER 3	173 382	69 882	103 500	100 000	0	0	173 382	0,0%	100,0%		
		Patrimoine et bâtiments			18 034 450	3 151 980	2 178 397	6 582 800	5 408 393	4 916 917	10 247 294	74,7%	56,8%
		Voie / SLT		ACCESSIBILITE ESPACES PUBLICS	3 637 501	756 105	715 396	800 000	486 000	347 000	1818 502	43,4%	50,0%
				AMENAGEMENT POINTS DURS BUS	159 079	99 079	0	20 000	20 000	0	99 079	0,0%	62,3%
				AMENAGEMENT PONCTUEL DE SECURITE	971015	111 912	413 104	200 000	66 000	55 075	610 090	27,5%	62,8%
				GESTION PATRIMOINALE	331 166	106 800	4 386	150 000	70 000	28 226	139 412	21,7%	42,1%
				JALONNEMENT ROUTIER	528 814	59 977	58 838	230 000	100 000	86 604	205 418	37,7%	38,8%
				MISE AUX NORMES CARREFOURS SLT	1 111 719	298 906	296 813	211 000	211 000	155 813	751 532	73,8%	64,7%
				M OBILIER URBAIN	346 165	35 011	9 146	88 000	86 400	72 256	164 413	82,1%	33,6%
PRIORISATION DES CARREFOURS A FEUX	49 584			4 704	11 880	10 000	10 000	4 464	24 048	44,6%	48,5%		
REHABILITATION ET TELESURVEILLANCE SLT	243 120			11 813	48 307	100 000	100 000	44 034	107 154	44,0%	44,1%		
RENOVATION DALLE GRAND CENTRE	1101 439			98 434	62 525	225 000	130 480	89 890	250 849	40,0%	22,8%		
RENOVATION DE CHAUSSEE	4 894 250			896 188	828 062	950 000	970 000	956 111	2 680 392	100,6%	54,8%		
RENOVATION DE TROTTOIRS	3 105 320			530 759	661 561	700 000	433 000	432 051	1 624 371	61,7%	52,3%		
RENOVATION OUVRAGE D ART	1295 691			0	29 691	375 000	231 000	117 522	117 213	31,3%	11,4%		
RENOVATION POLES GARES	592 454			67 490	111 993	145 000	145 000	31 096	210 579	214%	35,5%		
SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	2 133 875			449 691	289 184	410 000	225 000	206 020	944 895	50,2%	44,3%		
VEHICULES LOURDS	916 692			459 528	86 751	70 000	15 414	0	546 278	0,0%	59,6%		
Voie / SLT				21 467 926	4 019 395	3 630 637	4 664 000	3 399 894	2 626 193	10 276 225	56,3%	47,9%	
ECLAIRAGE PUBLIC			41 378 721	9 555 969	8 643 063	7 917 000	8 313 000	6 977 932	10 276 963	88,1%	60,8%		
Eclairage public		ECLAIRAGE PUBLIC ACCOMPAGEMENT COMMUNES	835 800	85 800	108 000	50 000	246 000	136 000	359 800	90,7%	43,0%		
		ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GESTION	2 628 487	800 215	784 136	500 000	344 136	24 1552	1825 903	48,3%	69,5%		
		ECLAIRAGE PUBLIC PPP	37 914 434	8 669 954	7 770 927	7 267 000	7 722 864	6 600 380	22 991 260	90,8%	60,6%		
Eclairage public			41 378 721	9 555 969	8 643 063	7 917 000	8 313 000	6 977 932	10 276 963	88,1%	60,8%		

VOLET PPI	REGROUPEMENT des Opérations	Libellé Opération	Total PPI 2016-2020	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT 2018	Réalisé 2018	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution 2018 (% / BP)	Taux de réalisation du PPI (%)
TOTAL PPI			347 172 832	45 932 446	38 007 550	76 111 546	54 574 934	41 197 903	125 137 899	54,1%	36,0%
VOLET II - INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE			131 166 353	17 260 785	12 887 768	23 267 055	16 248 407	10 103 016	40 251 569	43,4%	30,7%
TRANSPORTS ET STATIONNEMENT			24 096 035	7 608 192	2 415 143	3 534 000	1 656 000	673 452	10 696 787	19,1%	44,4%
		ETUDES PLD	96 858	93 078	3 780	0	0	0	96 858		100,0%
		LABELLISATION DES PARCS RELAIS	92 908	52 224	40 784	0	0	0	92 908		100,0%
		PARC RELAIS DU NAUTILUS	60 000	0	0	0	30 000	0	0		0,0%
		PARKING DES GENOTTES	3 270 003	2 810 796	247 207	34 000	16 000	4 386	3 062 389	92,9%	93,7%
		POLE AXE MAJEUUR	9 800 054	4 639 476	2 059 878	2 500 000	520 000	42 172	7 210 76	72,7%	72,7%
		POLE GARE PREFECTURE	10 269 961	6 468	63 493	10 000 000	10 000 000	247 344	317 306	24,7%	3,1%
		POLE GARE SOA	500 000	0	0	0	0	0	0		0,0%
		TCSPECANCOURT	6 250	6 250	0	0	0	0	6 250		100,0%
<i>Transport et stationnement</i>			24 096 035	7 608 192	2 415 143	3 534 000	1 656 000	673 452	10 696 787	19,1%	44,4%
ESPACES PUBLICS			13 436 507	420 271	696 619	5 686 717	3 063 717	1 305 129	2 422 019	23,0%	18,0%
		BD HAUTIL QUARTIER LANGE	15 239	15 239	0	0	0	0	15 239		100,0%
		BERGES DE L OISE	110 564	11 022	25 1964	342 578	172 578	31 370	294 356	9,2%	26,5%
		CHATEAU DE MENUCCOURT	10 999	411	10 588	0	0	0	10 999		100,0%
		CHEMIN DE HALAGE	3 743	3 743	0	0	0	0	3 743		100,0%
		CROIX PETIT	7 10 900	0	0	0	0	0	0		0,0%
		OUVRAGE D ART COM MUNAUTAIRE	84 114	25 719	22 394	36 000	36 000	27 258	75 371	75,7%	89,6%
		PRE-ETUDES ESPACES PUBLICS	100 600	12 461	0	28 139	28 139	3 463	15 924	12,3%	5,8%
		QUAI TURPIN	8 767	8 767	0	0	0	0	8 767		100,0%
		REHABILITATION BASSINS DE LA BOUVERIE	7 13 740	6 740	0	500 000	47 000	18 464	35 204	3,7%	4,9%
		REQUALIFICATION DALLE	375 760	16 360	23 400	230 000	230 000	190 661	270 421	56,8%	72,0%
		REQUALIFICATION MAIL DES CERCLADES RUE GALERIES	10 245 829	19 098	360 731	4 550 000	2 550 000	1093 914	1635 743	24,0%	16,0%
		SYNDICAT BERGES DE L OISE	55 253	27 711	27 542	0	0	0	55 253		100,0%
<i>Espaces publics</i>			13 436 507	420 271	696 619	5 686 717	3 063 717	1 305 129	2 422 019	23,0%	18,0%
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AGGLO			31 554 012	2 301 170	2 235 973	3 800 900	2 536 803	1 978 298	6 515 441	52,1%	20,6%
		AREN ICE	286 672	278 872	7 800	0	0	0	286 672		100,0%
		BEI	192 138	23 347	22 625	13 300	18 100	17 482	63 454	13,14%	33,0%
		COMEDIE MUSICALE	15 000	0	0	0	0	0	0		0,0%
		CRR	359 513	128 301	123 368	10 000	47 844	47 629	299 298	43,3%	83,3%
		CRR INSTRUMENTS	245 714	0	0	0	45 714	45 713	45 713		10,6%
		EMAC	500 000	0	0	0	0	0	0		0,0%
		FORUM DE VAUREAL	9 423 000	0	0	10 000 000	450 000	443 757	443 757	44,4%	4,7%
		MATERIEL THEATRES	752 000	56 000	98 000	106 000	106 000	260 000	106 000	100,0%	34,6%
		MISE AUX NORMES PBS MARADAS	6 13 976	590 067	17 410	0	3 500	749	608 225		99,1%
		OPE GRAND CENTRE -REQUALIFICAT OREADES	1483 515	69 268	14 14 247	0	0	0	1483 515		100,0%
		PISCINE AXE MAJEUUR	1033 082	753 938	228 144	20 000	46 000	21 514	1003 596	107,6%	97,1%
		PISCINE DES LOUVRAIS	4 877 906	56 212	5 694	265 000	265 000	217 119	279 055	81,9%	5,7%
		PISCINES MATERIEL	629 268	132 874	167 134	10 000	109 260	106 590	406 601	98,6%	64,6%
		POLE MARADAS RENOVATION DU STADE	8 084	1172	15 12	0	4 400	3 840	6 524		80,7%
		POLE SPORTIF MARADAS PKGS SALLES DE DANSE	2 081 000	0	0	1800 000	58 1000	435 266	435 266	24,2%	20,9%
		PROJET POLE SPORTIF MARADAS - HALLE SPORTIVE	5 914 942	211 121	124 468	241 600	401 353	245 315	580 904	10,10%	9,8%
		PROJETS EVENEMENTIELS	250 000	0	0	0	0	0	0		0,0%
		REHABILITATION PISCINE DES BETHUNES SOA	897 000	0	0	0	0	0	0		0,0%
		RESEAU DES MEDIATHQUES	128 326	0	25 572	35 000	30 754	499	26 071	14%	20,3%
		RESEAU ECOLES DE MUSIQUE	59 778	0	0	0	19 778	19 778	19 778		33,1%
		THEATRE 95 SALLE ARENDT	1803 100	0	0	100 000	408 100	267 014	267 014	267,0%	11,8%
<i>Equipements culturels et sportifs</i>			31 554 012	2 301 170	2 235 973	3 800 900	2 536 803	1 978 298	6 515 441	52,1%	20,6%
DEVELOPPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			33 871 520	892 904	1 869 019	2 375 000	1 808 000	1 534 261	4 296 184	64,6%	12,7%
		CAMPUS GRAND CENTRE OREADES	5 16 000	0	0	450 000	459 500	340 215	340 215	75,6%	65,9%
		CAMPUS - PARVIS DE LA PREFECTURE	600 000	0	0	10 000	10 000	0	0		0,0%
		CAMPUS PISCINE GRAND CENTRE	5 867 500	0	0	100 000	100 000	11 354	11 354	11,14%	1,9%
		ECOCITE	1 777 241	636 644	400 000	0	0	0	1 036 644		58,3%
		ESSEC 2020	4 000 000	0	0	0	0	0	0		0,0%
		ETAB CAMPUS CERGY PONTOISE	308 959	11 792	154 167	375 000	125 000	119 167	288 126	31,8%	93,3%
		FAB LAB	693 706	11 953	535 253	0	10 500	4 745	68 1950		98,3%
		ITESCIA	2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	800 000	800 000	100,0%	40,0%
		LVS (CAMPUS EX PATINOIRE)	15 676 000	0	0	100 000	30 000	22 426	22 426	22,4%	0,1%
		PLATEFORME ET PRIX TECHNO	34 275	11 275	20 000	0	0	0	34 275		100,0%
		POLES DE COMPETITIVITE	126 536	85 240	41 296	0	0	0	126 536		100,0%
		REQUALIFICATION PARCS ACTIVITES	2 271 303	318 303	850 000	553 000	536 355	854 657	63,1%	37,6%	
<i>Développement économique et Enseignement supérieur</i>			33 871 520	892 904	1 869 019	2 375 000	1 808 000	1 534 261	4 296 184	64,6%	12,7%
AUTRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS DE DEVELOPPEMENT			28 208 280	6 038 249	5 671 014	7 870 438	7 183 887	4 611 875	16 321 138	58,6%	57,9%
		ACCOMPAGNEMENT PROJETS AMENAGEMENT	117 638	23 289	50 000	64 349	23 569	64 858	117 638		31,7%
		ACQUISITIONS FONCIERES	6 849 146	142 243	840 502	2 255 000	2 255 000	1 199 661	2 182 407	53,2%	31,9%
		AIRES DE NOMADES	159 921	44 169	13 878	0	6 874	6 874	64 921		40,6%
		ART DE VIVRE ERAGNY - QUITUS	11 405	0	11 405	0	0	0	11 405		100,0%
		CARREFOURS ERAGNY PUP	190 000	0	0	80 000	120 000	39 528	39 528	49,4%	20,8%
		CENTRE DE TRI	1 750 000	1 250 000	0	500 000	500 000	500 000	1 750 000	100,0%	100,0%
		CU DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE CHALEUR	2 688 402	861 000	1 827 402	598 773	0	0	2 688 402		100,0%
		DECHETERIE DES LINADES	955 636	955 636	0	0	0	0	955 636		100,0%
		ECOPARC ERAGNY PUP	409 512	0	2 512	300 000	37 000	21 243	23 754	7,1%	5,8%
		FOUILLES BOIS D'ATON	17 125	0	17 125	0	0	0	17 125		100,0%
		LIAISON RD 55A / RD 55 NEUVILLE MAURECOURT	300 000	0	0	0	0	0	0		0,0%
		LINADES AV DU NORD BD DE L'OISE PASSERELLE	500 000	0	0	100 000	0	0	0		0,0%
		MAISON INTERGENERATIONNELLE VAUREAL PUP	283 947	0	70 468	30 000	173 479	117 443	187 911	39,15%	66,2%
		PLACE DU 8 MAI 1945 ERAGNY - QUITUS	3 833	0	3 833	0	0	0	3 833		100,0%
		PLH	12 086 008	2 516 055	2 449 376	3 650 577	3 650 577	2 453 503	7 418 933	67,2%	61,4%
		PLU	722 157	112 865	118 772	50 000	170 520	96 355	357 992	102,7%	49,6%
		REQUALIFICATION VOIRIES ET ESPACES PUBLICS (PUP)	252 514	155 168	47 346	50 000	50 000	4 907	207 421		82,1%
		SCOT	5 000	0	0	0	0	0	0		0,0%
		SIG	754 837	912	115 107	119 088	119 088	11 792	257 811	95,1%	34,2%
		SOLIDARITES URBAINES	12 1000	0	100 000	7 000	7 000	7 000	17 000	100,0%	88,4%
<i>Accompagnement des projets de développement</i>			28 208 280	6 038 249	5 671 014	7 870 438	7 183 887	4 611 875	16 321 138	58,6%	57,9%

VOLET PPI	REGROUPEMENT des Opérations	Libellé Opération	Total PPI 2016-2020	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT 2018	Réalisé 2018	Total Réalisé PPI	Taux d'exécution 2018 (% / BP)	Taux de réalisation du PPI (%)
TOTAL PPI			347 172 832	45 932 446	38 007 550	76 111 546	54 574 934	41 197 903	125 137 899	54,1%	36,0%
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES			120 144 259	10 129 032	8 443 988	29 695 405	17 791 046	13 598 729	32 171 748	45,8%	26,8%
ACCUBEL PETITE ENFANCE			9 733 317	1 038 784	255 533	1 264 000	1 056 500	990 472	2 284 789	78,4%	23,5%
		CRECHE BOSSUT PONTOISE	647 000			100 000	17 000	4 320	4 320	4,3%	0,7%
		CRECHE CLOSILLES	584 000	0	0	584 000	584 000	584 000	584 000	100,0%	100,0%
		CRECHE GRAND CENTRE 3F	460 000					0	0		
		CRECHE HAUTS DE CERGY	1000 000			0	0	0	0		0,0%
		CRECHE HRSCH3	1250 000	937 500	0	0	312 500	312 500	1250 000	100,0%	100,0%
		CRECHE SOA	420 000			20 000	0	0	0	0,0%	0,0%
		EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET FOYER RURAL COURD	600 000	0	240 000	360 000	0	0	240 000	0,0%	40,0%
		EQUIPT PETITE ENFANCE VAUREAL	4 649 091	558	5 533	90 000	93 000	89 652	105 743	47,2%	2,3%
		MAISON DE L'ENFANCE OSNY	100 000	100 000	0				100 000	100,0%	100,0%
		MAISON PETITE ENFANCE JLM	23 226	726	0	10 000	10 000	0	726	0,0%	3,1%
		Accueil petite enfance	9 733 317	1 038 784	255 533	1 264 000	1 056 500	990 472	2 284 789	78,4%	23,5%
GROUPES SCOLAIRES			62 814 022	1 648 689	5 345 216	12 249 500	8 382 090	6 444 020	13 437 925	52,6%	21,4%
		CONST RESTAURANT SCOLAIRE MAURECOURT	640 570		0	700 000	256 228	256 228	256 228	36,6%	40,0%
		ECOLE MATERNELLE CORNOUILLES	0	0	0	253 000	0	0	0	0,0%	
		EQUIPTS SCOLAIRES CCI PONTOISE	1600 000		0	960 000	960 000	960 000	960 000	100,0%	60,0%
		EXTENSION ECOLE ET REFECTION NEUVILLE	1500 000		0	700 000	700 000	700 000	700 000	100,0%	46,7%
		EXTENSION ECOLE ILOT ST EXUPERY	2 400 000		0	0	0	0	0		0,0%
		EXTENSION ECOLE PUISEUX	120 000	0	20 000	0	0	0	20 000		100,0%
		EXTENSIONS GS LE NOTRE ET LIESSE 1 SOA	5 000 000		0	50 000	0	0	0	0,0%	0,0%
		EXT GS DES BOURSEAUX	1250 000						0		
		EXT GS LIESSE 1	700 000			0	0	0	0		0,0%
		EXT GS LIESSE 1 RESTAURATION	300 000		0	300 000	0	0	0	0,0%	0,0%
		EXT PERISCO VILLAGE JLM	0			100 000	0	0	0	0,0%	
		EXT RESTAURATION GS NOYER JLM	200 000			200 000	80 000	80 000	80 000	40,0%	40,0%
		FDC GS EGUERETS JLM	281 000			325 000	130 000	130 000	130 000	40,0%	46,3%
		GS BAS NOYER	5 989 498		29 498	380 000	630 000	254 806	284 304	67,1%	4,7%
		GS BOSSUT	23 217	12 017	0	0	7 100	12 017	12 017	51,8%	51,8%
		GS DES BOURSEAUX SOA	2 19 061			300 000	219 061	211 208	211 208	70,4%	96,4%
		GS DES LINANDES "DOUX EPIS"	10 734 906	5 862	5 859	760 000	741 600	706 560	738 281	93,0%	6,9%
		GS GRAND CENTRE CERGY / MARJOBERTS	2 250 000			0	0	0	0		0,0%
		GS HAUTS DE CERGY 2	15 512 883	7 689	744 794	4 700 000	3 63 400	2 330 881	3 083 363	49,6%	22,8%
		GS HDC PREFAS CERGY	489 373		0	1200 000	489 373	296 294	296 294	24,7%	60,5%
		GS LIESSE 1 SOA CONTENTIEUX	25 781	25 781	0				25 781		100,0%
		GS LIESSE 2 ET LOCAL	3 452 628			50 000	2 628	2 628	2 628	5,3%	0,1%
		GS POINT DU JOUR	8 042 805	1587 341	4 435 064	1 171 500	970 400	483 115	6 505 520	41,2%	80,9%
		MODULAIRES GS PREVERT	300 000						0		
		MODULAIRES GS ROUSSEAU	32 300			0	32 300	32 300	32 300		100,0%
		MODULAIRES RESTAU GS MATISSE	150 000						0		
		NOUVEAU GS BOSSUT	3 000 000			0	0	0	0		0,0%
		REHABILITATION ECOLE DE BOISEMONT	600 000						0		
		Groupes scolaires	62 814 022	1 648 689	5 345 216	12 249 500	8 382 090	6 444 020	13 437 925	52,6%	21,4%
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES			21 101 353	2 431 985	1 021 437	9 780 265	3 852 265	3 048 300	6 501 722	31,2%	30,8%
		BIBLIOTHEQUE VAUREAL CONTENTIEUX	126 409	81 668	44 001	0	400	0	125 669		99,4%
		CONST 2 TERRAINS DE FOOT MAURECOURT	966 000		0	966 000	0	0	0	0,0%	0,0%
		COURDIM ANCHE STADE	400 000			400 000	160 000	0	0	0,0%	0,0%
		CREATION SALLE GYM JLM	385 000			600 000	54 000	54 000	54 000	25,7%	40,0%
		EXT COM PLEXE PAGONOL SOA	800 000	0	200 000	0	0	0	200 000		25,0%
		EXTENSION GYM NASE LA BRUYERE	14 182 697	1 899 474	92 023	39 000	10 1200	2 498	1283 995	6,4%	90,9%
		EXT GYM NASE PONTOISE	700 000		280 000	420 000	420 000	420 000	700 000	100,0%	100,0%
		EXT SALLE CULTURELLE G BRASSENS	312 000		0	312 000	124 800	124 800	124 800	40,0%	40,0%
		GYM NASE STE APOLLINE	1680	1680	0				1680		100,0%
		MELC COURDIM ANCHE	526 391	14 456	12 592	153 265	479 343	330 028	357 076	21,5%	67,8%
		PISTE D ATHLETISME JLM	200 000		0	0	0	0	0		0,0%
		POLE FOOT JOUY LE MOUTIER	60 515	32 449	7 866	0	200	0	40 315		66,6%
		POLE FOOT VESTIAIRES DEFINITIFS JLM	2 149 866	23 111	76 046	1200 000	1350 000	1219 903	1310 089	101,2%	61,1%
		POLE TENNIS JOUY LE MOUTIER	22 400		0	0	2 400	1 125	1 125		5,0%
		PONTOISE RESTRUCTURATION HALL ST MARTIN	2 000 000			0	0	0	0		0,0%
		QUAI DELOISE - CHEMIN DE LA PELOUSE	974 780	534	9 780	160 000	160 000	21 902	32 216	13,7%	3,3%
		REFECTION GYM NASE DES BRUZACQUES JLM	800 000			320 000	320 000	320 000	320 000	100,0%	40,0%
		REHABILITATION EQUIPTS SPORTIFS PONTOISE	7 221 868	23 617	299 129	5 060 000	5 19 922	400 045	722 331	7,9%	10,0%
		RENOVATION GRADINS THEATRE JLM	150 000			150 000	60 000	60 000	60 000	40,0%	40,0%
		STADE SALIF KEITA	5 920	1 920	0				1 920		32,4%
		TENNIS COUVERTS DE MENUCCOURT	1210	1210	0				1210		100,0%
		TERRAIN DE FOOTBALL PONTOISE	683 000			0	0	0	0		0,0%
		VISAGE DU MONDE	1062 298	1062 298	0				1062 298		100,0%
		Equipements de proximité (Culture et Sport)	21 101 353	2 431 985	1 021 437	9 780 265	3 852 265	3 048 300	6 501 722	31,2%	30,8%
AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX			18 763 002	590 000	31 162	5 181 640	3 382 640	2 392 208	3 013 370	46,2%	16,1%
		BOISEMONT AMENAGEMENT VOIRIE	200 000			200 000	0	0	0	0,0%	0,0%
		CENTRE DE LOISIRS CENTRE SOCIAL MENUCCOURT	1 190 000		0	650 000	0	0	0	0,0%	0,0%
		COURDIM ANCHE REHAB FERME A CAVAN	500 000			500 000	0	0	0	0,0%	0,0%
		CTM JLM PARKINGS	250 000			250 000	0	0	0	0,0%	0,0%
		EQUIPEMENT AXE MAJEUR HORLOGE	4 300 000			500 000	500 000	0	0	0,0%	0,0%
		EXT CENTRE LOISIRS EFPEL SOA	600 000	590 000	10 000	0	0	0	600 000		100,0%
		EXTENSION PARKING JLM	1254 040		14 400	7 19 640	7 19 640	308 431	322 831	42,9%	25,7%
		JLM ACCES ECOLE DU NOYER	1000 000			400 000	400 000	400 000	400 000	100,0%	40,0%
		LCR DEBUSY JLM	2 225 762	0	6 762	80 000	60 000	6 366	13 128	8,0%	0,6%
		MENUCCOURT REFECTION DE LA RUE BAS RUCOURT	186 000		0	0	0	0	0		0,0%
		PONTOISE PARKING CENTRE VILLE	5 910 000			1000 000	1000 000	1000 000	1000 000	100,0%	16,9%
		REHAB LOGTS FCTION GS MENUCCOURT	72 800			162 000	0	0	0	0,0%	0,0%
		SALLE COMMUNALE DE MENUCCOURT	6 000	0	0	0	3 000	0	0	0,0%	0,0%
		SALLE POLYVALENTE PUISEUX P	700 000	0	0	700 000	700 000	677 410	677 410	96,8%	96,8%
		Autres équipements communaux	18 763 002	590 000	31 162	5 181 640	3 382 640	2 392 208	3 013 370	46,2%	16,1%
CONTRATS DE TERRITOIRE			7 732 564	4 419 573	1 790 640	1 220 000	1 117 551	723 729	6 933 942	59,3%	89,7%
		CONTRATS DE TERRITOIRE	7 732 564	4 419 573	1 790 640	1 220 000	1 117 551	723 729	6 933 942	59,3%	89,7%
		Autres équipements communaux	7 732 564	4 419 573	1 790 640	1 220 000	1 117 551	723 729	6 933 942	59,3%	89,7%

ANNEXE : ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

AU 31/12/2018

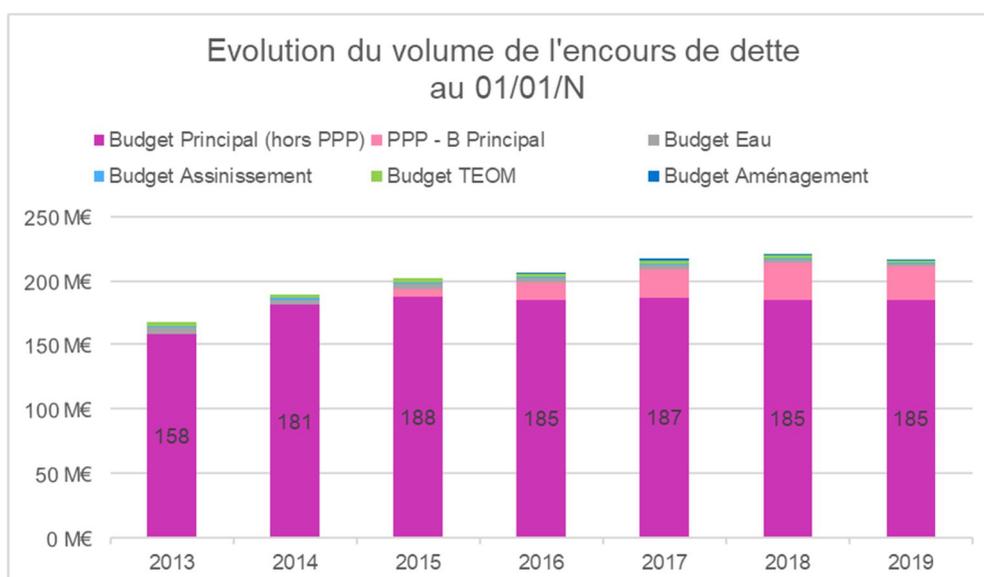
1. Un volume d'encours en baisse

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette de la Communauté d'agglomération s'établit à 211,3 M€ sur le budget principal, soit une baisse de -3 M€ par rapport à 2017. Le taux d'endettement de la CACP est de 164 % à la fin 2018 et sa capacité de désendettement de 6,4 ans.

La dette globale consolidée de la CACP (budget principal et budgets annexes) s'établit à 215,3 M€, portée à plus de 98 % sur le budget principal :

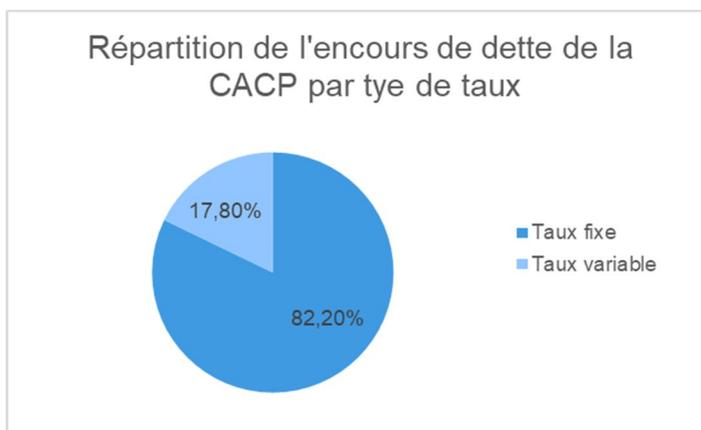
Budget	Montant (en €)	Part dans le total De la dette
Principal*	211 329 873	98,17 %
Assainissement	770 654	0,36 %
Eau potable	1 923 450	0,89 %
Aménagement	1 040 000	0,48 %
TEOM	203 336	0,09 %
Total	215 267 313	100,00 %
*Dont 26 089 728 € d'encours PPP		

La diminution de l'encours de la dette 2018 sur le budget principal par rapport à 2017 est due à une diminution au titre de l'encours PPP Eclairage public à hauteur de -3 M€, l'encours hors PPP restant globalement stable à 185,2 M€ (+0,5 M€).



2. Une structure de l'encours sécurisée et diversifiée à des coûts de gestion performants.

➤ Plus de 82 % de l'encours est constitué à taux fixe

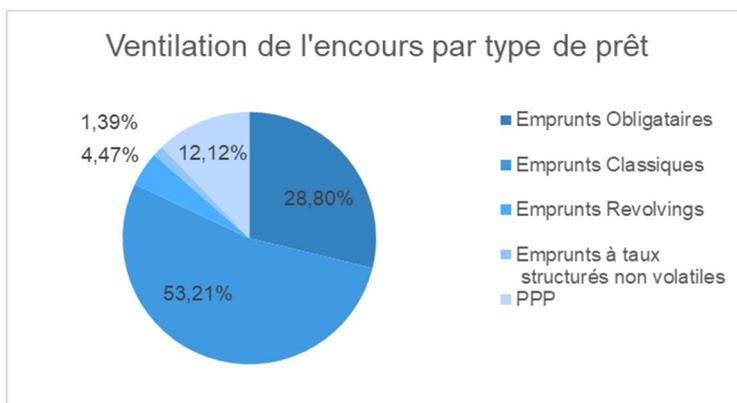


L'exercice 2018 a permis de consolider l'orientation de l'encours de dette de la CACP vers des expositions davantage à taux fixes, qui représentent désormais plus de 82% de l'encours soit une progression de la part à taux fixe de +30 points de base par rapport à la structure de l'encours à fin 2012.

Cette sécurisation est le résultat de la stratégie de financement sur le marché obligataire principalement à coupons fixes et d'opportunités d'intégration de taux très bas dans des fenêtres de marché optimales.

Cette stratégie de renforcement du taux fixe permet de limiter la sensibilité à la hausse des taux et permettra de souscrire éventuellement plus de taux variable dans un contexte où les taux fixes seront significativement plus élevés.

➤ Un portefeuille diversifié par instrument et prêteur



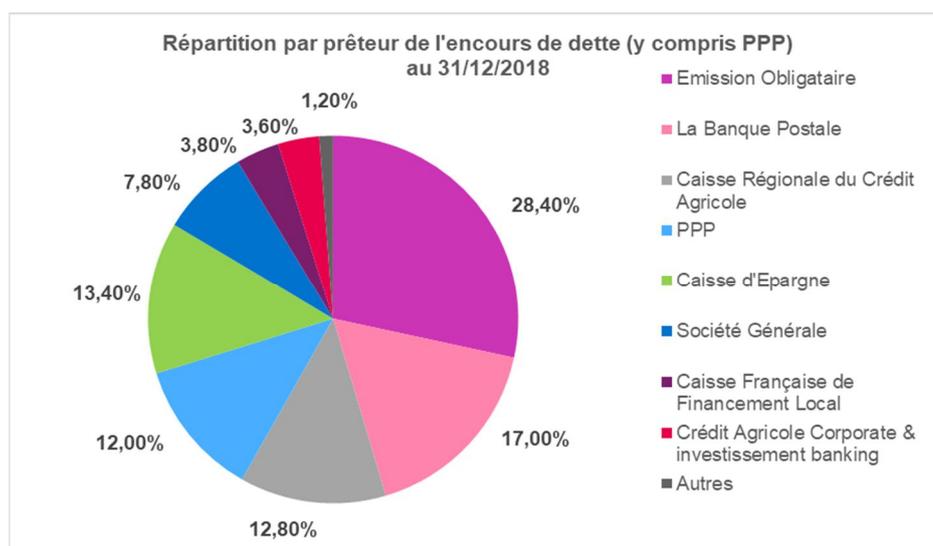
Les 150 M€ de dette à taux fixe de la CACP au 31/12/2018 se répartissent en :

- 55 M€ (soit 25,58% de l'encours total de la dette) **d'émissions obligataires ;**
- 92 M€ (soit 42,79% de l'encours total de la dette) **d'emprunts bancaires classiques ;**

- 3 M€ (un seul contrat représentant 1,39 % de l'encours total de dette) d'emprunt structuré non volatil indexé sur un taux avec une barrière à 7% du libor/dollar.

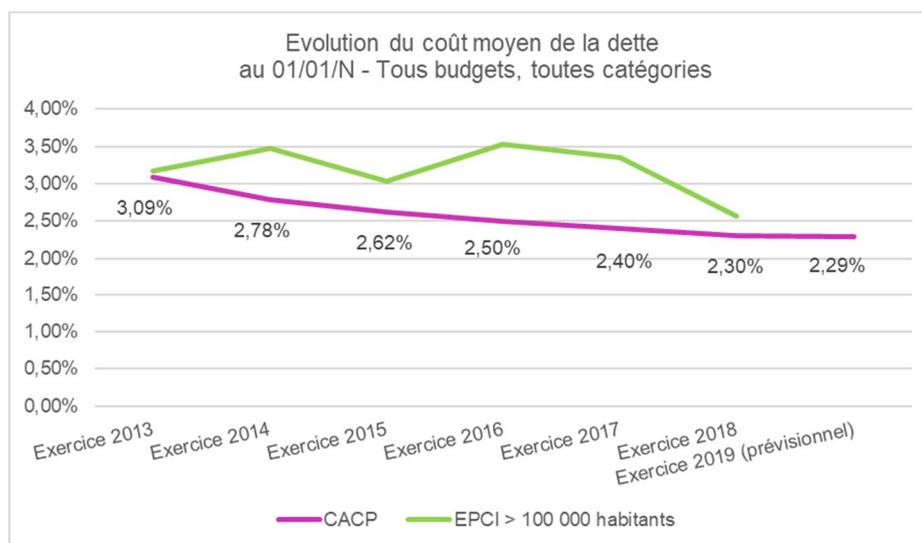
S'agissant de l'encours à taux variable, cette dette est souple (puisque les contrats sont facilement remboursables) et permet à la CACP de bénéficier de la baisse des taux financiers enregistrée depuis 2010. Parmi cette dette, 11 M€ (soit 2 contrats) sont des emprunts revolving qui permettent de réaliser des tirages et des remboursements sur des périodes courtes afin d'ajuster la trésorerie au plus près des besoins. Cela permet de ne pas mobiliser inutilement des emprunts de long terme pour couvrir des besoins ponctuels de trésorerie et, de ce fait, d'économiser des frais financiers (pour rappel, la trésorerie excédentaire de la CACP fait l'objet d'un dépôt obligatoire sur le compte unique obligatoire au Trésor Public qui ne donne pas lieu à rémunération.). Cette capacité de gestion optimisée de la trésorerie est complétée par une ligne de trésorerie de 10 M€.

La dette de la CACP est équilibrée entre les différents acteurs bancaires. Cette diversification est renforcée par le recours aux émissions obligataires.



➤ Un coût moyen de la dette en baisse

Le coût moyen de la dette de la CACP s'établit à 2,30 % en 2018, sans recours à des produits structurés volatils qui permettent de disposer d'un taux inférieur à celui du marché (avec comme contrepartie la prise d'un risque important pouvant conduire à payer des taux très importants par la suite). Ce coût est en baisse continue depuis 2012.



➤ Une dette simple et lisible au regard de la charte Gissler

La Charte Gissler (ou charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités) permet de visualiser rapidement la volatilité des contrats d'emprunt dont dispose une collectivité. Ainsi, cette échelle va des produits les plus stables en 1A (qui représentent 98,6 % de l'encours de la CACP) aux plus volatils en 5 E ou hors charte.

La dette de la CACP est donc parfaitement sécurisée puisque plus de 98,56% de son encours est classé en 1A. La CACP dispose d'un unique produit structuré simple et lisible qui repose sur un taux fixe avec une barrière simple à 7% basée sur l'écart entre deux indices peu volatiles le Libor et le dollar.

3. En 2018, la CACP a mobilisé 17,7 M€ d'emprunts nouveaux

Pour financer ses investissements, en 2018, la CACP a mobilisé 17,7 M€ pour clôturer l'exécution de son budget principal.

L'enveloppe ainsi mobilisée correspond à quatre prêts :

- un premier emprunt de 5,7 M€ correspondant au solde d'un emprunt total de 8,7 M€ contracté auprès de Crédit Agricole (CA) le 22 décembre 2017, avec une phase de mobilisation jusqu'au 1^{er} juin 2018, d'une durée de 20 ans à taux fixe de 1,52 % ;
- un second emprunt de 5 M€ contracté à la même date auprès du même établissement sur 20 ans au taux fixe de 1,53 % ;
- un emprunt de 5 M€ contracté à la même date auprès de la Banque postale sur 20 ans au taux fixe de 1,64 % ;
- enfin, la mobilisation partielle à hauteur de 2 M€ d'un emprunt total de 5 M€ contracté le 10 décembre 2018 auprès de la Caisse d'épargne pour une durée de 20 ans et un taux fixe de 1,41 %.

Ces contrats ont été réalisés avec des tableaux d'amortissement à la carte pour réduire la charge d'amortissement sur les années de pics obligataires.

4. Dette Différée

La CACP dispose également, pour le budget principal et le budget annexe assainissement, d'un différé d'amortissement qui correspond à des aides de la Région Ile-De-France et de l'Etat utilisées pour l'aménagement de la ville nouvelle. Ces prêts ont été mobilisés entre 1968 et 1989.

Cette dette s'éteindra en 2019, elle est la suivante au 31/12/2018 :

Budget	Montant (en €)
Principal	49 130
Assainissement	11 083
Total	60 213

5. Dette Garantie

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise accorde sa garantie à des emprunts portés par les organismes qui l'ont sollicitée. Au 31 décembre 2018, le montant de l'encours garanti est de 88,9 M€. 78,8% de ces emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le ratio prudentiel imposant que la somme des annuités propres de la CACP (26,3 M€) et celles des dettes garanties (6,4 M€) soit inférieure à la moitié des recettes réelles de fonctionnement (soit 65,9 M€) est bien respecté.

Focus sur les émissions obligataires :

Afin de sécuriser son financement et d'optimiser son coût, la CACP a fait le choix, en 2012, de recourir aux émissions obligataires. Cette stratégie visait à la fois à maintenir un niveau d'investissements pour le territoire dans un contexte d'assèchement des crédits bancaires (2012-2013) tout en bénéficiant des avantages intrinsèques des emprunts obligataires (diversification de l'encours, frais financiers). Les remboursements in fine de ces obligations ont par ailleurs intégrés dans la stratégie financière pluriannuelle de la CACP et le pilotage de son encours de dette.

Une stratégie guidée par la nécessité de disposer de volumes d'emprunts pour financer les investissements, à un taux avantageux par rapport au marché bancaire de l'époque

Dans un contexte de crise du financement bancaire en 2011-2012 (marqué notamment par l'absence de réponse des établissements bancaires aux consultations menées début 2012), la CACP a fait le choix en 2012 de recourir à des financements obligataires afin de disposer de volumes d'emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à la couverture des besoins au titre du PPI 2010-2015.

La CACP a ainsi procédé à l'émission d'un volume total de 55 M€ d'obligations avec remboursement in fine, répartis comme suit :

- Une première émission de 25 M€ en août 2012 sur une durée de maturité de 10 ans (échéance 2022) ;
- Une seconde émission en avril 2013 portant sur 10 M€ à maturité 10 ans (2023) et sur 10 M€ à maturité 15 ans (2028) ;
- Une troisième émission en juin 2014 portant sur 10 M€ sur une durée de maturité 10 ans (2024).

Cette stratégie a permis la réalisation de gains financiers au regard des solutions alternatives de financement dans les conditions de l'époque (à supposer que les fonds aient été disponibles). A titre d'exemple, l'émission de 2012 de 25 M€ sur 10 ans avec un coupon à 3,9 % correspond à un coût global de l'emprunt 29,8 M€, soit un gain de 1,8 M€ par rapport à un emprunt (de durée plus courte) sollicité auprès de la CDC (enveloppe d'urgence) à un taux de 5,34 % de 2 M€ par rapport à un emprunt bancaire (fictif, puisque le marché bancaire n'assurait plus de financement à cette époque) de même durée à un taux moyen de 4,9 %.

Les modalités de remboursement des emprunts obligataires ont été intégrés dans la stratégie pluriannuel de la CACP

Le remboursement des fonds s'opérera en totalité à l'échéance du contrat. Avec des émissions obligataires, les fonds mobilisés sont en effet disponibles en totalité et sur toute la durée du contrat alors que dans le cadre d'un emprunt classique, amorti sur 10 ans de façon linéaire, l'encours de la CACP diminuerait de manière linéaire au fur et à mesure du remboursement des annuités (25 000 000€ l'année 1, puis 22 500 000€ l'année 2, 20 000 000€ l'année 3, et ainsi de suite jusqu'à ne plus avoir dans son encours que 2 500 000€ l'année qui précède le dernier remboursement).

En particulier, l'émission de 2012 impliquera un pic de remboursement de l'encours de dette sur l'exercice 2022 au regard du volume annuel de ses remboursements (17 M€ en 2018). Afin d'anticiper cette échéance, la CACP a adopté les mesures suivantes :

- Un ajustement du profil d'amortissement de tous les emprunts bancaires levés depuis 2014 : les conditions du marché bancaire se sont en effet largement assouplies depuis cette date, permettant à la CACP de disposer de plus de flexibilité dans ses demandes d'emprunts, et notamment de solliciter les établissements bancaires pour des emprunts dont le profil d'amortissement est établi « sur mesure », c'est-à-dire sans remboursement d'annuité sur les exercices ;
- Une prospective financière à hauteur 2025 intégrant, pour la couverture de l'émission de 25 M€ réalisée en 2012 due en 2022, une augmentation progressive du fonds de roulement de +4,4 M€ par an sur la période 2020-2021.